



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



**PADD débattu le
20 mars 2018**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
AXE 1 - CONFORTER LA PLACE DU VAL DE ROSSELLE DANS L'ANIMATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN DE LA SAARMOSELLE EST	10
1 - CONTRIBUER PAR SES ATOUTS AU RENFORCEMENT DE SON ATTRACTIVITE ET A LA CONSOLIDATION DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE	11
1.1 - <i>Faire du massif du Warndt, espace central du Parc SaarMoselle, le cœur du renouveau du territoire</i>	11
1.2 - <i>L'offre touristique et culturelle, vecteur d'une identité locale et transfrontalière à conforter</i>	14
1.3 - <i>La réorganisation de l'offre de santé, pour une identité transfrontalière toujours plus marquée</i>	15
2 - FAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) L'OSSATURE DE LA MOBILITE TRANSFRONTALIERE ...	16
AXE 2 - CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ATTRACTIVITE BASEE SUR LA QUALITE DE VIE DANS LE VAL DE ROSSELLE	18
1 - ORGANISER UN RESEAU DE VILLES ET DE VILLAGES SOLIDAIRES, AVEC DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS DE QUALITE	19
1.1 - <i>Un développement orienté vers les pôles urbains</i>	19
1.2 - <i>Inverser à terme la tendance à la perte de populations, en intégrant les évolutions démographiques</i>	22
2 - REpondre AUX BESOINS EN MATIERE D'HABITAT	23
2.1 - <i>Définir une programmation résidentielle tenant compte des tendances lourdes à infléchir (perte d'attractivité traduite par un recul démographique, une accentuation de la vacance)</i>	23
2.2 - <i>Accentuer l'effort en termes de logements (réinvestissement, nouveaux logements) sur les polarités du territoire</i>	23
2.3 - <i>Répondre aux besoins de la population par une offre diversifiée en logements</i>	24
2.4 - <i>Renforcer la mixité sociale dans l'offre</i>	24
3 - RETROUVER UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE	25
3.1 - <i>Une nouvelle offre d'habitat en bordure du Parc et de la forêt du Warndt</i>	25
3.2 - <i>Une attention portée à la qualité de l'urbanisation des villages</i>	25
3.3 - <i>La requalification des villes centres</i>	26
3.4 - <i>Une accélération du renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville</i>	26
3.5 - <i>La haute qualité environnementale dans toutes les actions de l'aménagement et de la construction, notamment dans l'habitat</i>	26
4 - PROMOUVOIR UNE MOBILITE DURABLE DEPASSANT LE « TOUT AUTOMOBILE »	28
4.1 - <i>La priorité aux transports collectifs associée à la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) transfrontalier</i>	28
4.2 - <i>Un maillage de la voirie veillant à maîtriser les flux automobiles</i>	29
4.3 - <i>Des cheminements doux favorisés</i>	30
4.4 - <i>Des alternatives pour le transport de marchandises</i>	30
AXE 3 - AFFIRMER UNE STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	31
1 - LE TRAITEMENT DES SEQUELLES DU PASSE INDUSTRIEL ET DE L'INNOVATION POUR L'AVENIR	31

1.1 - Conforter et valoriser l'héritage mémoriel du territoire	31
1.2 - Donner une vocation aux friches industrielles	31
2 - RECONSTITUER, GARANTIR ET VALORISER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE	32
3 - CONCEVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN ECONOMIE EN ESPACES	37
3.1 - Donner la priorité à l'optimisation du tissu urbain existant.....	37
3.2 - Privilégier des formes urbaines peu consommatrices d'espaces.....	37
3.3 - Maîtriser les extensions de l'urbanisation	37
AXE 4 - ORGANISER LA MUTATION ECONOMIQUE AU SERVICE DU RENOUVEAU DU VAL DE ROSSELLE	38
1 - SOUTENIR LE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL EN L'ORIENTANT VERS DES FILIERES D'AVENIR.....	39
1.1 - Soutenir les secteurs d'activités existants et moteurs du territoire	40
1.2 - Soutenir les pistes de développement de secteurs d'activité cibles	40
1.3 - Soutenir l'offre de formation et promouvoir le bilinguisme afin de garantir l'accès à l'emploi	41
1.4 - Valoriser les disponibilités foncières actuelles du Val de Rosselle et organiser l'armature des espaces économiques	41
1.5 - Accompagner le développement économique.....	43
1.6 - Définir la gouvernance en matière de développement économique	43
2 - CONFORTER ET ORGANISER L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE VAL DE ROSSELLE EN COHERENCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION RESIDENTE	45
2.1 - L'insertion urbaine des grands pôles structurants du territoire	45
2.2 - L'adéquation entre un nécessaire maillage du territoire par une offre commerciale et la pérennité économique de celle-ci.....	45
2.3 - Le service aux habitants.....	45
3 - MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET DE PROXIMITE	46
3.1 - Le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine	46
3.2 - La pérennisation des surfaces agricoles.....	46
3.3 - Permettre les évolutions de l'agriculture et valoriser son rôle économique.....	47

INTRODUCTION

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD** - constitue le projet politique ¹ qui définit l'armature du Projet de Territoire pour le Val de Rosselle, et démontre de quelle manière les principes du Développement Durable ² trouveront une déclinaison concrète en termes de gestion du capital environnemental du Val de Rosselle et en termes de fonctionnement du territoire.

Ce PADD (qui constitue l'une des pièces écrites du dossier de SCoT) expose les objectifs des politiques publiques que se fixent les élus du Syndicat Mixte du Val de Rosselle (conformément au Code de l'Urbanisme).

Dans son prolongement, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT précisera les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable et de recommandations.

¹ Le PADD n'est en aucune façon un document technique détaillé mais un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus par les élus (conformément au Code de l'Urbanisme). Certains sont déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT et créent de nouvelles règles qui s'imposeront localement (dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux - PLU, Carte Communale).

² Le PADD intègre les grands principes du Développement Durable qui ont été renforcés dans le cadre de la Loi "Engagement National pour l'Environnement", dite Loi Grenelle 2 de l'Environnement du 10 juillet 2010.

L'Eurodistrict SaarMoselle Est

Page | 7

2 - Un SCoT pour gérer « l'après mine » dans la perspective d'une valorisation des atouts du Val de Rosselle

Le Val de Rosselle poursuit sa mutation économique territoriale dite de « l'après-mine » à laquelle il s'est attelé depuis plusieurs décennies, mais qui s'est accélérée depuis la fermeture des derniers puits dans les années 2000.

Le second objectif fondamental du PADD est de décaler le regard vers de nouvelles richesses jusqu'à présent dormantes

Derrière l'économie minière qui constituait le moteur du territoire et qui marque toujours de façon prépondérante l'inconscient collectif, des « richesses dormantes » n'ont bénéficié que d'une exposition de second plan.

Dans une économie qui se renouvelle, les friches et les délaissés miniers de la période précédente, vidés de sens, trouveront progressivement avec le temps qui s'écoule, une nouvelle place dans le Val de Rosselle.

3 - Un SCoT pour adapter les pratiques d'urbanisme locales à l'évolution du contexte législatif et réglementaire

L'évolution du contexte législatif et réglementaire s'est accélérée depuis la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (« Grenelle de l'Environnement »). De nouveaux objectifs doivent être déclinés dans les SCoT, en particulier sur la préservation des trames verte et bleue (corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à préserver) et sur le principe d'une consommation économe de l'espace et de limitation de l'étalement urbain.



En 2014, deux nouvelles lois ont fait évoluer les documents d'urbanisme dans leur contenu et leur procédure : la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 et la Loi AAAF (d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) du 13 octobre 2014.

Le SCoT prend en compte ces évolutions et les impacts en termes de contenu.

En définitive, les objectifs du PADD font écho aux trois enjeux structurants révélés en phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement :

- transformer l'image du territoire ;
- accélérer sa mutation économique ;
- contenir son déclin démographique.

Le PADD se décline en quatre grands axes présentant de manière transversale le Projet de Territoire des élus du Val de Rosselle :

Axe 1 - Conforter la place du Val de Rosselle dans l'animation du territoire métropolitain de la SaarMoselle Est

Axe 2 - Construire une nouvelle attractivité basée sur la qualité de vie dans le Val de Rosselle

Axe 3 - Affirmer une stratégie environnementale pour un développement durable et un environnement de qualité

Axe 4 - Organiser la mutation économique au service du renouveau du Val de Rosselle

Le PADD exprime à travers les grands objectifs des politiques publiques sectorielles (habitat, économie, transports, environnement...) un positionnement et une stratégie pour conforter le Projet de Territoire du Val de Rosselle.

Ce projet a pour objectif de définir les conditions d'un développement du territoire qui valorise ses spécificités et qui organise la mobilité de ses habitants, de ses actifs.

AXE 1 - CONFORTER LA PLACE DU VAL DE ROSSELLE DANS L'ANIMATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN DE LA SAARMOSELLE EST

Le PADD du SCoT du Val de Rosselle s'appuie sur la déclinaison à son échelle des grandes orientations retenues pour la métropole transfrontalière, présentées dans le document « *La Vision d'avenir 2025 / le Leitbild 2025 de la région SaarMoselle* » qui exprime la volonté de « *développer ensemble la région transfrontalière* ».

La Vision d'avenir³ est un cadre d'orientation pour la mise en oeuvre du développement de l'Eurodistrict SaarMoselle Est.

Ce n'est pas un document de planification réglementaire. Il ne contraint pas les marges de manoeuvre des pouvoirs locaux des deux côtés de la frontière. C'est l'étude préalable reconnue par tous les acteurs comme la base commune aux démarches de planification réglementaire.

La volonté est d'atteindre une cohérence dans le développement de chaque secteur géographique et dans chaque thématique afin de pouvoir :

- concourir avec les régions métropolitaines européennes les plus compétitives ;
- offrir aux habitants un cadre de vie agréable et attractif ;
- créer les conditions favorables pour un développement économique durable.

³ La version intégrale se trouve sur internet : www.saarmoselle.org/page520-511-leitbild.html

La Vision d'avenir comprend huit composantes thématiques :

- la SarreVille,
- le Parc SaarMoselle,
- la région des nouvelles énergies,
- boulevards et avenues,

- centralités et transports collectifs,
- le réseau de formation et de recherche,
- les grandes zones d'activités,
- la destination touristique.

1 - CONTRIBUER PAR SES ATOUTS AU RENFORCEMENT DE SON ATTRACTIVITE ET A LA CONSOLIDATION DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

1.1 - Faire du massif du Warndt, espace central du Parc SaarMoselle, le cœur du renouveau du territoire

1.1.1 - Une requalification du Val de Rosselle par ses forêts et ses paysages

Créer un concept unificateur basé sur une valeur paysagère

Traditionnellement, la cohésion territoriale est surtout basée sur les projets d'infrastructures et les grands équipements structurants. Les valeurs paysagères sont exprimées sous forme de mesure de protection du paysage. Il s'agit d'une véritable inversion du regard pour faire du paysage le concept fédérateur capable de donner de la cohérence au territoire. Les trois domaines concernés en priorité sont les forêts (extension et mise en réseau), les cours d'eau et les zones humides (renaturation et entretien) et l'agriculture (plus de diversification).

Changer l'image de la forêt

La forêt occupe une surface considérable dans le territoire du Val de Rosselle. Sous forme de grands massifs à l'Ouest ou « d'îlots » sur le plateau, elle constitue une valeur dormante capable d'inverser l'image de la région. Elle a trois vertus qu'il faut valoriser :

- Une vertu écologique : la forêt joue un rôle non négligeable sur le climat (piège à carbone), sur la richesse biologique (faune et flore).
- Une vertu économique : le bois revient en force à la fois comme matériau de construction et comme source d'énergie de chauffage.
- Une vertu ludique et touristique : aux activités reconnues (promenade à pieds ou en vélo), le potentiel est énorme s'il est combiné avec les autres points forts patrimoniaux (pittoresques ou industriels).

La bonne mise en réseau récréative, écologique et paysagère de cet ensemble, à partir du grand massif transfrontalier, est un enjeu majeur. Elle passe par la préservation des massifs forestiers inscrits à la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers Nord Lorrains, et de certaines coupures vertes stratégiques au sein des couloirs urbains énoncés et repérés aussi dans la DTA :

- Grandes respirations forestières transversales coupant l'axe urbain (Petite Rosselle - Bening / Creutzwald - Folschviller).
- Coupure d'urbanisation sur les axes Nord-Sud : RN33, RD20.
- Limitation de l'urbanisation sur le rebord échancré du plateau lorrain en lisière Sud de l'axe urbain.

Placer l'héritage industriel dans un cadre valorisant

Le passé industriel donne à une partie du territoire du SCoT une physionomie particulière encore très perceptible. Cet héritage souvent perçu comme un handicap, complète et enrichit la stratégie paysagère globale. Les points forts, comme les carrières de Merlebach, Forbach et Schoeneck, l'aménagement du carreau Wendel (incluant les puits Simon I et II) seront complétés par des projets ponctuels en matière de capacité d'accueil (hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes).



La forêt, cœur du renouveau du territoire



La restauration des milieux humides, une priorité



LE PASSE INDUSTRIEL, FER DE LANCE D'UNE REPARATION DU TERRITOIRE

Le passé industriel, fer de lance d'une réparation du territoire



Des périphéries vertes gardiennes de l'intégration paysagère des villages

1.1.2 – L'organisation d'un espace de loisirs de la Métropole SaarMoselle Est

Créer un réseau transfrontalier de randonnées cyclistes reliant l'ensemble des communes.

Le cyclotourisme est un produit en plein développement. Il dépasse le simple fait de se promener. C'est un équipement destiné aussi bien aux résidents qu'aux visiteurs. Il donne à voir le territoire sous un angle inédit. C'est le premier acte (peu coûteux) d'un nouveau regard sur le territoire. Ce travail sera d'autant plus efficace car il se connecte sur un réseau bien aménagé en Allemagne. Une signalétique commune devra être réalisée.

Participer à la promotion et la mise en valeur des richesses historiques

Les grandes actions paysagères doivent être complétées par une mise en valeur des « bijoux de famille ». Le village perché de Hombourg-le-Haut sera le lieu le plus symbolique avec le transfert de l'office de tourisme de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Mais les villages du plateau sont aussi concernés par ce travail, en particulier par l'aménagement des espaces publics.

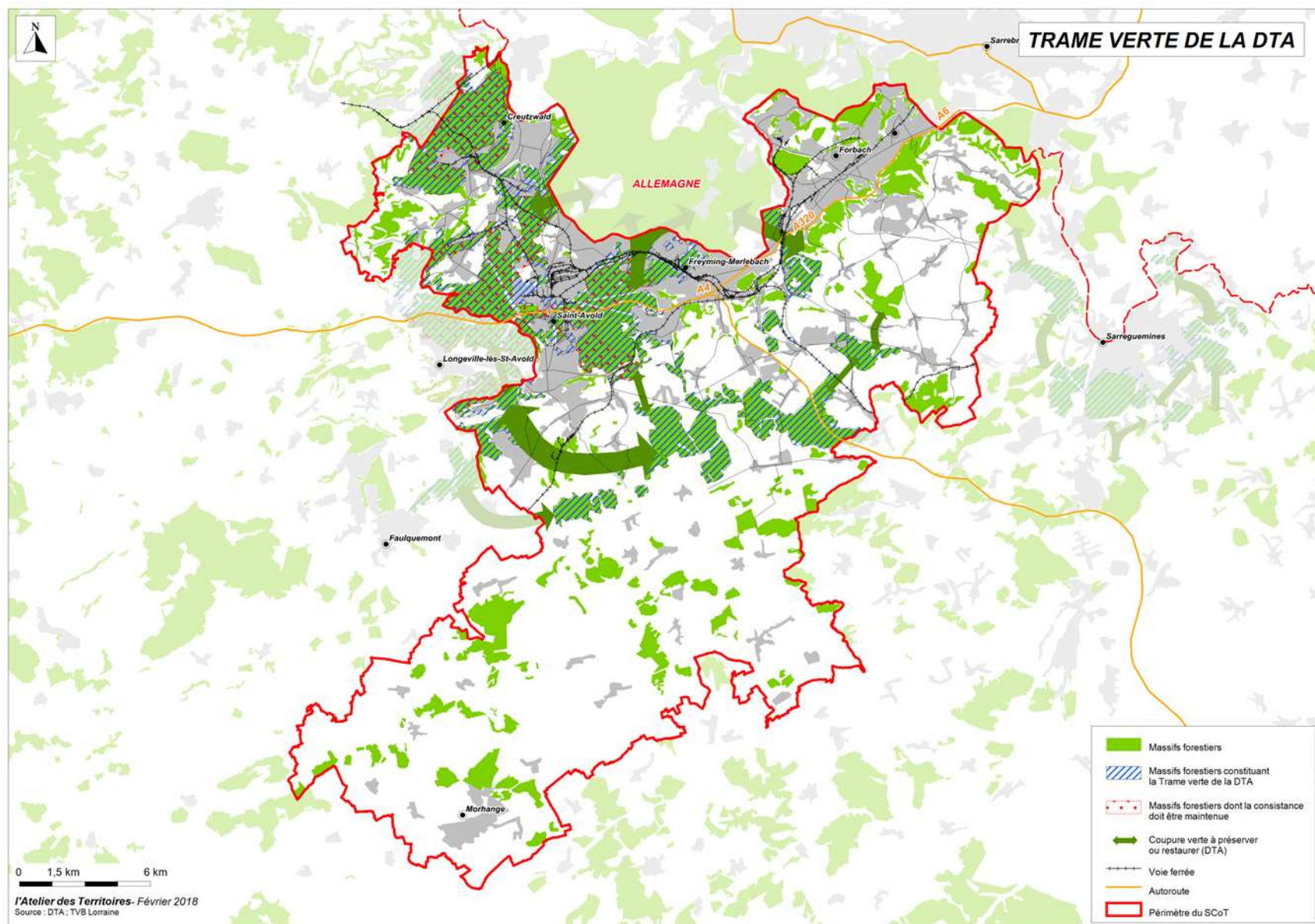
Une attention particulière sera portée aux perspectives visuelles les plus emblématiques ainsi qu'aux plus beaux fronts villageois. Les périphéries naturelles des villages (jardins et ceintures de vergers) seront préservées ou reconstituées.

Etre le fer de lance d'une réparation du territoire

L'action la plus urgente concerne le milieu humide. La renaturation et l'entretien des cours d'eau, et de certains sites miniers, l'aménagement de l'axe historique, la création d'espaces publics de proximité, la mise en lumière des monuments sont autant d'actions qui donneront un nouveau visage à la Métropole SaarMoselle Est.

L'ensemble de ces objectifs pourraient constituer la feuille de route d'un grand parc naturel transfrontalier tel qu'il existe déjà côté allemand.

LE TRAME VERTE DE LA DTA



1.2 - L'offre touristique et culturelle, vecteur d'une identité locale et transfrontalière à conforter

Le tourisme et la culture constituent un des axes de travail de l'Eurodistrict et du Val de Rosselle.

Le Val de Rosselle est fort d'un potentiel patrimonial (naturel, bâti) et d'un potentiel d'activités. Mais l'organisation territoriale du secteur touristique et de loisirs et sa stratégie de développement sont à consolider.

Le Val de Rosselle met en avant un patrimoine bâti et naturel très riche dont la valorisation permettra de forger une identité locale basée notamment sur son passé minier et sur la richesse de son environnement naturel.

1.2.1 - Valoriser l'offre touristique du Val de Rosselle

Le développement touristique et de loisirs du Val de Rosselle pourra s'inscrire dans le tourisme rural et de pleine nature comme par exemple le tourisme d'itinérance douce, le tourisme de nature et de loisirs, le tourisme culturel...

Le SCoT doit donc veiller à la protection des paysages, de l'environnement et du patrimoine qui constituent le socle de l'attractivité, et donc du développement du territoire.

La valorisation de l'offre touristique du Val de Rosselle passera par :

- La mise en valeur du patrimoine d'intérêt touristique local dans toutes ses composantes (populaire et sociale, historique, architecturale, naturelle) et particulièrement les étangs, les cours d'eaux, les forêts, les sites urbains remarquables et les sites exceptionnels comme, par exemple, les hauteurs de Spichenen.
- La mise en réseau des sites et équipements d'intérêt touristique à l'échelle de la métropole transfrontalière.
- Valoriser encore davantage les activités autour du tourisme de mémoire (cimetière, ouvrages militaires), en lien notamment avec la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale (Morhange).

L'aménagement de la friche industrielle du Carreau Wendel (Musée de la Mine) qui s'étend jusqu'au Puits Simon I, II, pourra accueillir un parc d'activités culturelles et artistiques populaire (musée, salle de spectacles, etc.).

L'objectif du SCoT est également de développer les moyens de transport en lien avec les lieux touristiques du territoire.

1.2.2 - Développer les capacités d'accueil touristique

Le Val de Rosselle dispose d'un hébergement touristique qui, à certains moments et pour certaines clientèles, peut s'avérer insuffisant. Il faut inciter au développement de cet hébergement pour renforcer la présence de visiteurs sur son territoire.

L'objectif du PADD est donc d'accroître l'offre d'hébergement et ainsi assurer une offre constante qu'elle soit d'initiative privée ou publique.

Le Val de Rosselle s'impliquera activement dans l'accroissement et la qualité des capacités d'accueil hôtelières, en gîtes ruraux et en chambre d'hôtes dans les villages, ainsi que dans des formes nouvelles d'accueil telles que les emplacements de camping-cars à proximité des sites d'intérêt touristique.

La capacité d'accueil hôtelière pourra s'enrichir de la présence d'au moins deux hôtels trois étoiles sur le territoire du Val de Rosselle.

1.3 - La réorganisation de l'offre de santé, pour une identité transfrontalière toujours plus marquée

1.3.1 - Mise en place d'une Zone d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST)

L'Eurodistrict SaarMoselle Est a pour objectif la création en 2015 d'une zone franco-allemande d'accès aux soins, afin de permettre aux Mosellans frontaliers de se soigner en Sarre et inversement. Il s'agit là d'un nouvel exemple de renforcement de la coopération transfrontalière et de l'identité transfrontalière.

Cette Zone d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) concerne les hôpitaux de Sarre et de Moselle-Est. Les habitants de l'Est mosellan pourront ainsi bénéficier d'une offre de soins plus complète et pointue.

Ils auront la possibilité d'accéder librement aux hôpitaux de l'agglomération urbaine de Sarrebruck, capitale du Land de Sarre. Les élus de Moselle-Est et de Sarre ont validé unanimement cette idée. Des coopérations existent d'ailleurs déjà en matière d'urgences cardiaques entre les hôpitaux de Völklingen et Forbach.

Le principe de la ZOAST est de permettre aux citoyens des arrondissements de Forbach et Sarreguemines d'accéder à des soins dans des établissements hospitaliers de l'autre côté de la frontière sans obstacle administratif ni financier.

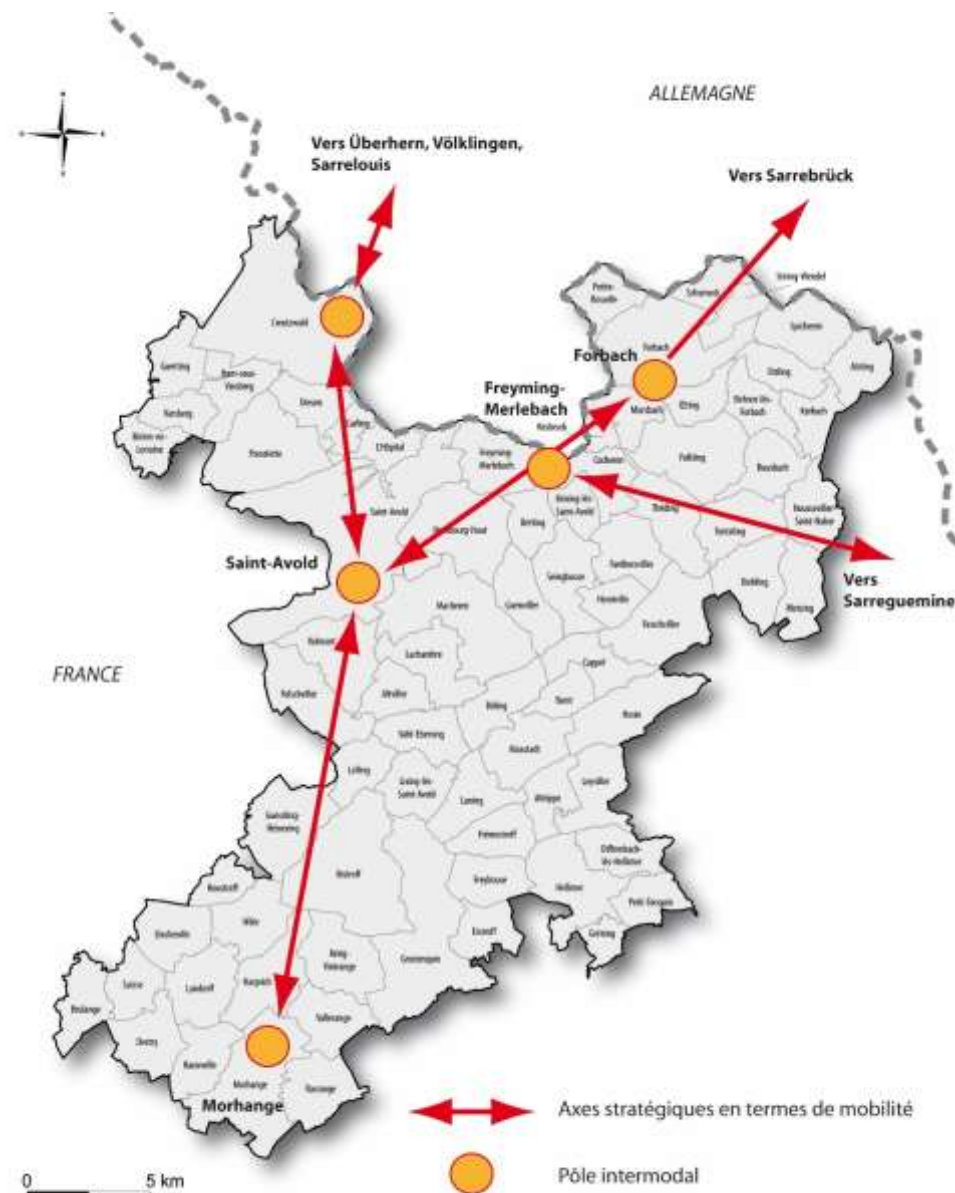
Durant une première période de deux ans, les patients de Moselle-Est pourront ainsi avoir recours à la cardiologie, la neurochirurgie, la radiothérapie, la néonatalogie et l'ophtalmologie du Klinikum de Sarrebruck et de Völklingen. Les Sarrois se verront ouvrir les portes des services de médecine nucléaire, néonatalogie, rééducation cardiaque, réadaptation ou dialyse de Sarreguemines, Forbach, Freyming ou Saint-Avold.

Après cette première phase, les frontaliers auront accès à l'ensemble des services des hôpitaux de tout le territoire frontalier.

2 - FAIRE DU TRANSPORT COPLLECTIF ET DU PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) L'OSSATURE DE LA MOBILITE TRANSFRONTALIERE

Le PADD intègre un objectif fondamental en termes d'organisation et de fonctionnement du Val de Rosselle : le renforcement de l'offre en transports collectifs sur des axes stratégiques pour le développement du territoire :

- L'axe Sarrebrück / Forbach / Saint-Avoid.
- L'axe Saint-Avoid / Creutzwald / Sarrelouis.
- L'axe Freyming-Merlebach / Sarreguemines.
- L'axe Saint-Avoid / Morhange.



Cet objectif entre dans le cadre du soutien de l'Eurodistrict au développement des transports collectifs en vue de mailler le territoire de SaarMoselle par un réseau de transports transfrontalier continu de Sarrebrück à Creutzwald, en passant par les principaux pôles urbains de Moselle Est et de Sarre : Sarreguemines, Forbach, Saint-Avold, Saarlouis, Völklingen.

L'objectif principal de l'Eurodistrict conformément à la stratégie de la Vision d'Avenir est de faciliter ainsi la mobilité quotidienne des habitants de la Métropole SaarMoselle Est.

Le projet-phare identifié par la Vision d'Avenir repose sur une extension de la Saarbahn depuis l'Université du Land de Sarre vers Forbach et Saint Avold.

L'étude réalisée en 2012 « *Les transports collectifs dans la Métropole Saarbrücken - Moselle Est* » avait conclu notamment que « *le développement de la Saarbahn est l'un des projets les plus importants dans l'Eurodistrict en tant que projet-modèle pour les transports collectifs et structurant pour le territoire.* »

Le réseau de la Saarbahn est ainsi destiné à s'étendre pour fabriquer un véritable réseau connecté avec la ville, centre régional, et les lignes longues distances.

Le Val de Rosselle ne peut rester à l'écart d'un tel réseau. Il est indispensable de préparer le terrain d'un tel projet structurant en anticipant sa réalisation en matière d'urbanisme, d'espaces publics et de reconfiguration des transports publics.



Ce projet réutilisera autant que possible les voies ferrées existantes en particulier entre Merlebach et Sarreguemines.

Cinq pôles d'échanges trains grandes lignes, TER, Transport en Commun en Site Propre, bus et voitures particulières doivent se constituer sur le territoire du SCoT, sur des sites présentant de fortes potentialités urbanistiques.

Aménager l'axe Sarrebrück / Forbach / Saint-Avold en première phase

L'une de ses principales recommandations était de concentrer les études ultérieures sur le corridor Saarbrücken – Forbach puisqu'il présente le potentiel de demande le plus élevé dans le périmètre d'étude.

La réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du réseau transfrontalier de transports collectifs dans la Métropole SaarMoselle Est a constitué, dans ce cadre, une première étape dans la construction d'un maillage cohérent des transports en commun transfrontaliers à l'échelle du territoire de l'Eurodistrict.

Structurer l'axe Morhange / Saint-Avold / Creutzwald / Sarrelouis en deuxième phase

Redynamiser l'axe Freyming-Merlebach / Sarreguemines en troisième phase

La ligne TER entre Freyming-Merlebach et Sarreguemines sera redynamisée et proposera une offre de service accrue. A terme, cet axe pourrait être desservi par le Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

AXE 2 - CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ATTRACTIVITE BASEE SUR LA QUALITE DE VIE DANS LE VAL DE ROSSELLE

La diminution des offres d'emplois liés à l'économie minière qui a constitué le moteur du développement jusqu'en 1980, et l'offre d'emplois locaux, encore quantitativement insuffisante, favorisent des migrations résidentielles vers des secteurs lorrains et sarrois plus dynamiques. Pour la population résidente, cet élargissement du marché de l'emploi vers de nouveaux secteurs d'activités et vers des localisations géographiques de plus en plus distantes du Val de Rosselle, génèrent un accroissement des migrations quotidiennes domicile travail avec pour conséquence la congestion des infrastructures routières.

Le territoire se trouve confronté pour l'avenir à des enjeux majeurs :

- La maîtrise du déclin démographique qui, selon les prévisions de l'INSEE, devrait se poursuivre d'ici 2030, et en particulier, le départ des jeunes qualifiés à la recherche de postes d'encadrement.
- La résorption d'une partie des logements vacants recensés actuellement (9 789 unités en 2013).
- La concentration de ces logements vacants dans les villes de la vallée où risque d'émerger une déqualification progressive de certains secteurs fragiles et répulsifs car s'y concentrent les plus fortes densités de logements indignes ou vacants, et que les résidents qui en ont les moyens quittent pour l'accession à la propriété dans les lotissements des villages.
- La congestion des infrastructures liée à l'accroissement et à l'allongement des déplacements, et notamment des trajets quotidiens domicile travail.

Face à cette situation, l'ambition du PADD est de créer une nouvelle attractivité basée sur la qualité de la vie dans le Val de Rosselle.

La qualité résidentielle, les niveaux de service, d'équipements et d'animation culturelle, une mobilité durable dépassant le tout automobile sont les orientations majeures nouvelles pour maintenir sur place les ménages résident et les jeunes, quel que soit leur lieu de travail dans les environs de la Métropole SaarMoselle Est, mais aussi pour attirer de nouveaux résidents grâce à un cadre de vie requalifié.

1 - ORGANISER UN RESEAU DE VILLES ET DE VILLAGES SOLIDAIRES, AVEC DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS DE QUALITE

Le SCoT prend en compte les espaces de développement différenciés sur Val de Rosselle (espace urbain central, espace rural périphérique) et les polarités urbaines qui animent ces deux types d'espace du territoire du SCoT.

Le SCoT se positionne sur un renforcement des différents niveaux de polarités urbaines du Val de Rosselle (villes centres, pôles intermédiaires d'équipements et de services et bourgs-centres), et sur un développement maîtrisé sur les autres communes, et adapté aux deux secteurs (urbain central, rural périphérique).

Le SCoT met ainsi l'accent sur la redynamisation des villes-centres, sur le développement de l'habitat (logements, équipements, services) sur les entités urbaines du territoire. Il ne s'agit pas pour autant de stopper tout développement des communes périurbaines ou plus rurales mais de le rendre plus équilibré, et en correspondance avec leurs capacités en réseaux et services.

L'accueil de populations (nouvelles installations sur le territoire) sera plus important sur les polarités urbaines, de même que la programmation de logements (en réinvestissement et en neuf), services et équipements.

Le développement des capacités d'accueil de nouvelles populations sera également accompagné d'un effort réel sur la façon de produire des logements (typologie, densité, forme) sur l'ensemble des communes du SCoT. Ces efforts seront accentués sur les pôles urbains du Val de Rosselle.

1.1 - Un développement orienté vers les pôles urbains

Le SCoT prend appui sur :

- 4 villes centres (64 233 habitants)
- 9 pôles intermédiaires d'équipements et de services (66 252 habitants).
- 2 bourgs-centres (5 999 habitants).
- 63 autres communes (47 118 habitants) réparties entre un secteur urbain central et un secteur rural périphérique.

Cet ensemble compose l'armature urbaine actuelle et ses potentialités d'évolution à terme.

1.1.1 - La complémentarité des quatre villes centre

Les quatre villes centres (Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Creutzwald) constituent l'armature urbaine principale du Val de Rosselle. Elles concentrent une offre diversifiée de commerces, services et équipements, à la fois au centre-ville mais aussi dans leur périphérie immédiate. Les commerces et services rares ainsi que les grands équipements y bénéficient pour leur fonctionnement d'un large bassin de clients et d'utilisateurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Le PADD conforte ces 4 villes-centres en qualité de pôles structurants du territoire qui, en raison de leur poids démographique et économique, de leur offre urbaine et de transport, exercent une attractivité sur les autres communes du territoire.

Ces 4 villes-centres accueillent 34,9 % de la population du Val de Rosselle (64 233 habitants en 2014 selon l'INSEE), et 59,9 % des emplois (32 844 emplois en 2014 selon l'INSEE). Elles exercent un réel rôle d'animation dans le fonctionnement de l'ensemble du territoire du SCoT. Elles bénéficient d'une offre importante en transports collectifs.

Le PADD donne à ces 4 pôles structurants un rôle moteur et une responsabilité dans l'organisation du développement. Il prévoit des objectifs de réinvestissement et des capacités de développement pour répondre aux besoins locaux et pour permettre à ces communes d'assurer leur statut de pôle regroupant des fonctions urbaines majeures (en terme d'habitat, d'équipements et services, de transports, d'offre économique).

Ces 4 villes centres devront conforter les offres de logements, d'emplois, l'offre d'équipements et de services. Leur développement sera axé sur la mobilisation du potentiel d'accueil en zone urbaine existante, du foncier disponible, sur la diversification de leurs fonctions et la structuration des déplacements.

La densification et le renouvellement urbain y sont des principes à appliquer prioritairement, qui s'articulent autour de la diversification des fonctions urbaines.

L'accessibilité à ces villes sera facilitée par le futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) relié au réseau SaarBahn, et le redéploiement des transports collectifs. Ces investissements publics consentis pour faciliter la mobilité en transport public à l'échelle de la Métropole SaarMoselle Est seront d'autant plus optimisés qu'il s'agit là de l'espace le plus densément peuplé et disposant du pouvoir d'attraction le plus puissant et le plus aisé à renforcer.

Aussi, renforcer l'attractivité de ces quatre villes centres est non seulement un gage de qualité de la vie mais aussi un facteur de développement pour l'ensemble du Val de Rosselle au sein de la Métropole SaarMoselle Est.

Deux précautions seront prises :

- Jouer la complémentarité plutôt que la concurrence dans la programmation urbaine des équipements et des aménagements commerciaux.
- Renforcer prioritairement l'urbanisation autour des futurs arrêts du Transport en Commun en Site Propre (TCSP). Les opérations de requalification complexes incluent non seulement une densification des tissus existants, la construction de logements et d'équipements, l'implantation de services et de commerces de proximité lorsque cela est compatible avec le milieu d'accueil, mais aussi l'aménagement d'espaces publics, et la facilitation de l'intermodalité avec le TGV à Forbach, avec les autoroutes à Freyming-Merlebach et Carling.

1.1.2 - Le renforcement de pôles intermédiaires d'équipements et de services

Les pôles intermédiaires d'équipements et de services constituent un deuxième niveau dans la hiérarchie de l'armature urbaine du territoire du SCoT. Dans l'espace urbain central, ils relayent les 4 villes-centres dans une offre de proximité (complémentarité). Dans l'espace rural périphérique, ils structurent des espaces plus ruraux.

9 pôles intermédiaires d'équipements et de services sont retenus dans le SCoT. Ils concernent soit une commune, soit deux communes (notion de bi-pôle liée à la complémentarité de l'offre en termes d'équipements et de services, à la continuité urbaine dans le cas des bi-pôles de L'Hopital/Carling, Folchviller/Valmont et Farébersviller/Théding).

Ces pôles intermédiaires d'équipements et de services se singularisent par leur poids démographique ou les fonctions qu'ils occupent (emplois, équipements et services). Ils accueillent 36,1 % de la population du SCoT (66 252 habitants en 2014 selon l'INSEE), et 25,6 % des emplois (13 997 emplois en 2014 selon l'INSEE)

Le PADD conforte leur rôle d'animation. Leur développement doit diversifier l'offre de logements et renforcer l'offre de services à la population (services publics et offre commerciale). Les aménagements confortent les espaces urbains existants dans un souci de valorisation du patrimoine urbain et de qualité de la vie quotidienne.

La densification et le renouvellement urbain y sont des principes à appliquer prioritairement, qui s'articulent autour de la diversification des fonctions urbaines.

Les pôles intermédiaires d'équipements et de services seront renforcés :

- pour garantir une diversité et une pérennité des commerces, des services et des équipements publics et privés, à proximité et à destination des populations des villages environnants ;
- dans des localités jouant déjà ce rôle fédérateur à l'échelle intercommunale et proches des axes principaux de déplacements pour faciliter leur desserte en transport en commun.

1.1.3 - Le renforcement de bourgs-centres de l'espace rural périphérique

Le SCoT identifie deux bourgs-centres de l'espace rural périphérique :

- Spicheren en partie Est du territoire du SCoT ;
- Ham-sous-Vasberg en partie Ouest.

Ils accueillent 3,3 % de la population du SCoT (5 999 habitants en 2014 selon l'INSEE), et 1,4% des emplois (769 emplois en 2014 selon l'INSEE)

Ces communes présentent une offre urbaine relativement bien développée qui bénéficie aux communes plus rurales proches.

Le développement de ces deux bourgs-centres doit également diversifier l'offre de logements et renforcer l'offre de services à la population (maillage d'équipements, de commerces et de services de proximité).

Ces communes jouent également un rôle de relais au territoire rural dans lequel elles se situent, en maintenant à une distance limitée un minimum de services.

La densification et le renouvellement urbain y sont prioritaires.

1.1.4 - Les 63 autres communes du Val de Rosselle

Elles accueillent 25,7 % de la population du SCoT (47 118 habitants en 2014 selon l'INSEE), et 13,1 % des emplois (7 189 emplois en 2014 selon l'INSEE).

Ces communes périurbaines et rurales ont vocation à préserver l'attractivité résidentielle du Val de Rosselle et le caractère rural des plateaux. Leur développement doit être maîtrisé, en particulier dans le secteur rural.

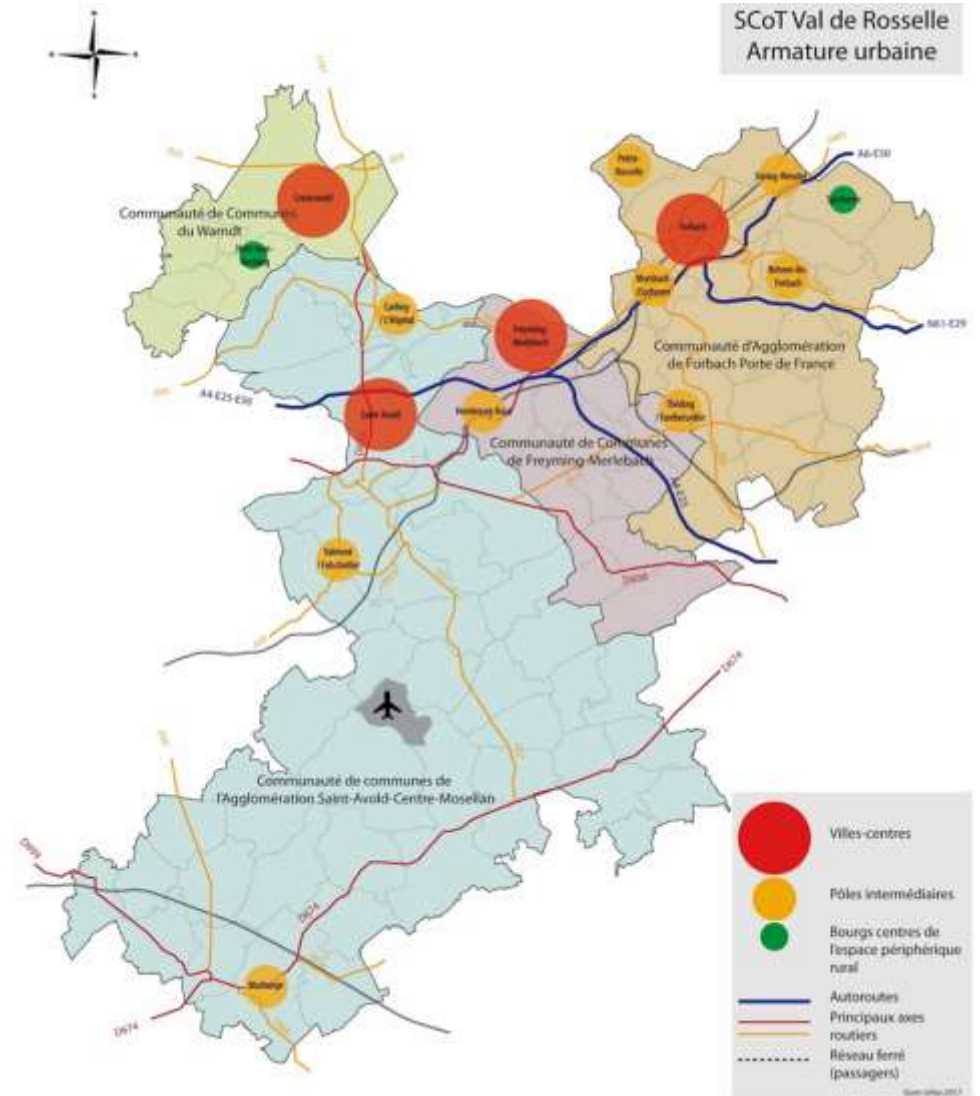
Ce développement doit valoriser les centres pour assurer le maintien des espaces agricoles et naturels.

Le rythme de croissance de leur population doit être compatible avec la capacité des communes à offrir les équipements nécessaires. La diversification de l'habitat contribue à répondre aux besoins locaux et à maintenir les équipements communaux (école, petits commerces, poste par exemple...).

Le SCoT confère à ces communes un rôle fondamental dans la préservation de l'identité rural et paysagère d'une partie du territoire.

Ainsi, leur développement urbain doit être adapté aux possibilités d'assimilation de nouveaux habitants et s'appuyer notamment sur les potentialités d'accueil dans le tissu urbain existant quand elles existent.

Communes :		Villes centres	Pôles intermédiaires d'équipements et de services	Bourgs centres de l'espace rural périphérique	Population 2014	Emplois 2013	Equipements 2012	Taux d'équipement 2012 (pour 1 000 habitants)
Pôles de l'espace urbain central	Forbach	x			21 740	11 359	835	38,4
	Saint-Avold	x			15 875	11 265	678	42,7
	Creutzwald	x			13 355	5 737	392	29,4
	Freyning-Merlebach	x			13 263	4 483	447	33,7
	Stiring-Wendel		x		12 430	1 838	305	24,5
Pôles de l'espace rural périphérique	Hombourg-Haut		x		6 826	768	145	21,2
	Petite Rosselle		x		6 444	956	129	20,0
	L'Hôpital / Carling Bi-pôle		x		8 846	2 032	236	26,7
	Cocheren / Morsbach Bi-pôle		x		6 213	1 023	151	24,3
	Morhange		x		3 486	2 401		
Pôles de l'espace rural périphérique	Behren-lès-Forbach		x		6 609	1 073	167	25,3
	Farébersviller / Thédion Bi-pôle		x		8 051	1 181	188	23,4
	Folschviller / Valmont Bi-pôle		x		7 347	2 725	208	28,3
	Spicheren			x	3 187	501	68	21,3
	Ham-sous-Varsberg			x	2 812	268	66	23,5



1.2 - Inverser à terme la tendance à la perte de populations, en intégrant les évolutions démographiques

Les politiques à mettre en place dans le mode de développement urbain choisi par le SCoT devront répondre aux objectifs suivants :

- Réinvestir une partie du parc de logements vacants.
- Assurer l'accueil des nouveaux habitants en apportant des réponses quantitatives et qualitatives adaptées.
- Adapter l'offre résidentielle (logements, services) aux besoins des personnes âgées, des jeunes.
- Programmer une offre renforcée en logements locatifs à proximité des transports collectifs (répondre aux demandes des jeunes et jeunes ménages en début de parcours résidentiel, aux demandes de mobilité des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou économiques).
- Structurer l'offre de logements, d'équipements et de services, et apporter des réponses adaptées à la diversité sociale et démographique de la population.
- Organiser cet accueil pour limiter l'impact du développement résidentiel sur les espaces agricoles ou naturels et sur l'environnement.

1.2.1 - Une projection démographique sur 20 ans qui demeure pessimiste

Depuis les années 90, le Val de Rosselle perd des habitants. Le déclin démographique s'est accentué sensiblement au cours des années 2000.

Selon les projections démographiques de l'INSEE pour les 20 prochaines années, le Val de Rosselle continuerait à perdre des habitants.

Toutefois, l'objectif poursuivi par le territoire est d'inverser cette dynamique démographique et d'arriver à une stabilisation de la population à l'horizon du SCoT (+ 20 ans) aux alentours de 184 000 habitants.

L'estimation des besoins en logements au cours des 20 prochaines années devra par conséquent prendre en compte cette projection démographique, les besoins endogènes⁴ ainsi que l'importance du parc de logements vacants dont une partie devra être réinvestie.

Le PADD intègre un objectif de résorption d'une partie des plus de 9 000 logements vacants recensés actuellement sur le Val de Rosselle.

1.2.2 - Rechercher un renouvellement des habitants et maintenir les jeunes sur le territoire

Le maintien sur place des jeunes actifs est un enjeu fort du Val de Rosselle (créer des emplois, offrir des conditions adaptées en termes d'accueil résidentiel).

L'offre immobilière devra ainsi être adaptée aux capacités d'investissement des jeunes actifs et jeunes ménages (mixité dans l'offre de logements : accession /location, produits aidés).

1.2.3 - Adapter l'offre urbaine au vieillissement de la population qui va se poursuivre

La poursuite du vieillissement de la population est confirmée dans les projections démographiques de l'INSEE.

Avec ce vieillissement significatif de la population dans les villes et dans les villages du Val de Rosselle, le maintien à domicile des personnes âgées et leur intégration dans les activités, les équipements et les espaces urbains forment un champ d'investissement pour toutes les activités de l'économie résidentielle pour :

- le développement des services à la personne,
- l'adaptation du logement,
- la construction d'établissements spécialisés pour les personnes âgées,

⁴ Le renouvellement du parc (démolition, restructuration du parc, transformation de résidences principales en locaux à usage professionnel) et le desserrement des ménages liés au vieillissement de la population, à la décohabitation...).

- la mise en place de maison de santé regroupant les professions de santé dans les bourgs centres.

La définition et la mise en oeuvre d'une politique publique en faveur des personnes âgées dans la ville sera mise en œuvre avec le département de la Moselle.

L'objectif du SCoT est d'adapter l'accueil et la prise en charge des personnes âgées.

Il s'agira de prévoir de nouveaux équipements et services adaptés aux besoins des personnes âgées, de manière préférentielle dans les polarités urbaines. Le développement des services à domicile permettra de pallier le manque en équipements sur certaines parties du territoire.

2 - REPONDRE AUX BESOINS EN MATIERE D'HABITAT

Si villes et villages ne doivent pas faire face aux mêmes nécessités, toutes les communes devront cependant offrir, en fonction de leurs potentiels, une réponse satisfaisante en termes d'habitat.

Les politiques de l'habitat devront, par une offre quantitative et qualitative adaptée, prendre en compte les perspectives d'évolution de la population et l'ensemble des facteurs ayant un impact ou influant sur les programmations locales :

- L'état du parc de logements.
- La structure démographique et notamment l'augmentation du nombre de personnes âgées et l'allongement de la durée de vie.
- La taille des ménages, l'augmentation des divorces, des familles monoparentales et recomposées.
- Les ressources des ménages, les difficultés d'accès au logement des jeunes en raison de leur entrée tardive dans la vie active ou de la précarité de leurs revenus, les difficultés de ménages liées à des ruptures professionnelles ou à des ressources modestes.

2.1 - Définir une programmation résidentielle tenant compte des tendances lourdes à infléchir (perte d'attractivité traduite par un recul démographique, une accentuation de la vacance)

Malgré un développement soutenu du parc de logements au cours de la dernière décennie (602 logements commencés par an entre 2006 et 2015), le Val de Rosselle a perdu des habitants et compte de plus en plus de logements vacants.

Par ailleurs, compte tenu de la poursuite du phénomène de desserrement des ménages (cf tableau en page précédente), il sera nécessaire de produire plus de logements pour maintenir au minimum un même niveau de population.

Le projet de SCoT devra prendre en compte ces phénomènes dans l'estimation des nouveaux logements à programmer au cours des 20 prochaines années.

Cette programmation en logements devra répondre à différents besoins :

- le « desserrement » des ménages⁵ ;
- le renouvellement du parc ;
- l'accueil de populations nouvelles.

Une part de cette programmation en logements devra être réalisée par densification du tissu urbain existant (réinvestissement d'une partie des logements vacants, aménagement des « dents creuses », renouvellement du parc, restructuration du parc ancien) afin d'économiser le foncier.

Cet objectif est doublé d'une volonté de mieux maîtriser les extensions urbaines futures : tendre vers des formes urbaines adaptées pour ne pas dénaturer le caractère de chaque partie du territoire du SCoT (secteurs urbains pouvant accueillir des opérations denses, zones ayant conservé un caractère rural dans lesquelles l'objectif est d'éviter une surdensité dans les opérations nouvelles).

2.2 - Accentuer l'effort en termes de logements (réinvestissement, nouveaux logements) sur les polarités du territoire

Cette programmation en logements sur 20 ans devra tenir compte :

- de l'offre actuelle et future en transports collectifs ;

⁵ Il s'agit de la baisse de la taille moyenne des ménages qui devrait se poursuivre selon l'INSEE. Ce « desserrement » des ménages s'explique par le vieillissement de la population et la tendance à la décohabitation des ménages.

- des centralités à renforcer.

Les travaux du SCoT ont permis d'identifier et de hiérarchiser les différents pôles urbains, de services ou d'emplois. Ces pôles doivent servir de point d'appui du développement urbain du territoire et notamment pour ce qui concerne la production de logements.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) précisera les objectifs quantifiés de production de nouvelles constructions.

2.3 - Répondre aux besoins de la population par une offre diversifiée en logements

Le PADD fixe comme objectif de diversifier l'offre de logements pour assurer une programmation au plus près des besoins de la population :

- Élargir la typologie des logements (maisons, habitat groupé, collectifs) pour faciliter la cohabitation entre les générations et les populations dans les communes et corriger les déséquilibres sectoriels.

Les politiques de l'habitat devront adapter la diversification de l'habitat aux spécificités de chaque secteur du territoire et de chaque commune, et assurer plus de solidarité entre les communes. Aussi, cet effort sur la diversification de l'offre de logements concernera toutes les communes, même s'il devra être accentué sur les polarités urbaines.

Cette diversification de l'offre de logements devra faciliter les parcours résidentiels, offrir plus de choix aux ménages aux différentes étapes de la vie et être adaptée aux ressources des ménages.

Le SCoT incite à développer davantage de formes intermédiaires d'habitat pour mieux concilier réponse aux besoins et optimisation de l'occupation foncière. Le développement de formes intermédiaires d'habitat telles que des petits collectifs⁶, des logements individuels denses⁷ sur petite parcelle - maisons en bande- répondra à l'objectif d'économie du foncier, de maîtrise de l'étalement urbain, d'optimisation de l'offre de transports collectifs.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) précisera les objectifs quantifiés de diversification de l'offre de nouvelles constructions.

⁶ Logements collectifs : il s'agit d'un immeuble qui comprend au moins deux logements et une entrée commune, ou d'immeubles pluriménages (collectifs avec entrées individuelles à l'extérieur).

2.4 - Renforcer la mixité sociale dans l'offre

Les logements aidés sont destinés à l'ensemble des ménages ne disposant pas des ressources nécessaires pour accéder ou se loger dans le parc privé : familles ou personnes seules, jeunes, personnes âgées. Ils permettent ainsi à des ménages de faire face à des changements de situation personnelle, à des périodes transitoires au plan professionnel.

Le SCoT retient dans cette typologie l'ensemble des logements locatifs publics ainsi que l'accession sociale à la propriété, les opérations de logements destinées à l'habitat des seniors (résidences avec services, logements adaptés) ou qui faciliteront le maintien à domicile des personnes âgées.

Le développement de l'offre de logements pour les primo-accédants est un enjeu mais il faut aussi renforcer l'offre locative : nécessité d'une intervention publique pour mettre en œuvre de nouvelles opérations locatives. L'offre locative doit aussi s'adresser aux personnes âgées qui libèrent leur maison qui n'est plus adaptée à leurs besoins. L'offre locative peut aussi permettre de développer des opérations plus denses et par conséquent moins consommatrices d'espaces agricoles ou naturels.

Les objectifs du PADD sont :

- d'adapter la programmation de logements locatifs aidés aux spécificités des parties du territoire (les secteurs urbains, les parties rurales) ;
- d'élargir l'offre de logements accessibles à l'accession à la propriété.

La diversification dans la création de nouveaux logements par densification du tissu urbain existant et extension de l'urbanisation doit ainsi passer par des actions en direction du logement locatif aidé. L'objectif est de maintenir une offre attractive en logements locatifs aidés sur le territoire, de manière équilibrée sur les différents secteurs, en tenant compte des possibilités et des spécificités de chacune des communes.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) précisera les objectifs quantifiés de mixité sociale dans l'offre de nouvelles constructions.

⁷ Logements individuels denses : il s'agit de logements implantés sur de petites parcelles de l'ordre de 300 à 400 m² maximum, en mitoyenneté (maison en bande) ou non.

3 - RETROUVER UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

L'attractivité résidentielle repose sur une volonté claire de réorienter la politique de l'habitat et de l'urbanisme pour atteindre un niveau de qualité perceptible par les résidents actuels, et par les candidats à l'emménagement dans la Métropole SaarMoselle Est.

Ces standards de qualité participeront de façon visible et effective à la transformation de l'image du Val de Rosselle.

Par ailleurs, la priorité sera donnée aux projets d'urbanisation à proximité des infrastructures de transports collectifs existants pour réduire les déplacements automobiles.

3.1 - Une nouvelle offre d'habitat en bordure du Parc et de la forêt du Warndt

L'élément central de cette attractivité résidentielle repose sur une offre nouvelle de constructions neuves dans, et à proximité immédiate du Parc Régional du Warndt.

À proximité de la forêt et des réseaux de transports collectifs, en continuité urbaine avec les espaces déjà aménagés, ces opérations respecteront un cahier de charge garantissant une grande qualité urbaine et architecturale :

- Un habitat diversifié dans ses formes architecturales et moins consommateur d'espaces, proposant des maisons individuelles, de l'habitat intermédiaire et de petits collectifs en limite de forêt.
- Une diversité des formes urbaines privilégiant l'identité particulière de chaque opération. L'ensemble des recherches sur les lotissements de qualité dans la Métropole SaarMoselle Est sera mis en œuvre : découpage parcellaire varié, qualité des espaces publics, mixité des fonctions.
- L'aménagement d'éco-quartier, l'introduction systématique des critères de Haute Qualité Environnementale dans les bâtiments.
- La diversité des statuts d'occupation en accession et location, et des loyers pratiqués.

Ces développements urbains tiendront compte des objectifs de maintien et de confortement des grandes coupures écologiques et paysagères stratégiques (trame verte et bleue, Directive Territoriale d'Aménagement).

3.2 - Une attention portée à la qualité de l'urbanisation des villages

L'urbanisation des villages sera orientée vers une plus grande qualité urbaine et architecturale ainsi qu'un usage plus rationnel du foncier à urbaniser :

- La priorité sera donnée à l'urbanisation des « dents creuses » et aux greffes en continuité du tissu existant.
- La reconversion des bâtiments agricoles et plus généralement une requalification de qualité de bâtiments anciens répondra à l'émergence d'une demande nouvelle des ménages d'habiter dans un environnement qui ne soit pas insipide. Les tissus patrimoniaux donneront lieu à des adaptations règlementaires contextuelles (centres et hameaux anciens, cités ouvrières).
- Une diversification des formes urbaines et architecturales sera recherchée. Avec pragmatisme, les projets de construction neuve rechercheront les nouvelles formules d'habitat individuel, intermédiaire et de petit collectif. La variété du parcellaire primera sur les trames de lotissements anonymes. La diversité des emplacements par rapport au lotissement banal favorisera les possibilités d'évolutions ultérieures. Des lisières vertes épaisses seront ménagées en frange d'urbanisation.
- La préservation des couronnes vertes villageoises dans lesquelles s'inscrit l'urbanisation (haies, bosquets, vergers, prairies, jardins...). Les opérations d'extension urbaine peuvent être l'occasion de recréer ses couronnes vertes par l'intermédiaire d'orientation d'aménagement et de programmation détaillées.
- La préservation des coupures végétales entre les villages sera respectée. Les développements communaux s'appuieront au mieux sur les lignes forces paysagères qui garantissent l'ancrage paysager des villages (reliefs, ceintures vertes, autres limites naturelles).
- La mise en valeur du passage de l'eau dans les aménagements d'espace public et le cas échéant dans les extensions urbaines.
- L'inscription harmonieuse des nouvelles constructions dans la pente, en respectant notamment les courbes de niveaux en prenant en compte l'orientation des faitages, les covisibilités avec les bourgs existants...

- Le ralentissement des surfaces artificialisées est déterminant. La tendance à la densification des nouvelles opérations sera généralisée.

3.3 - La requalification des villes centres

Dans les vallées urbaines du Val de Rosselle où se concentrent les secteurs « sensibles et fragiles », caractérisés par de nombreux logements vacants, des logements indignes agglomérés, des soldes migratoires négatifs, le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sera l'occasion d'un renversement de tendance.

Les opérations de requalification des quatre villes centres (Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Creutzwald) viendront favoriser l'attractivité des espaces déjà fortement urbanisés de la vallée et optimiser l'investissement lourd du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à l'échelle de la Métropole SaarMoselle Est. Ces opérations seront de deux natures :

- Les opérations courantes de recyclage de l'habitat inadapté et délaissé porteront sur le tissu urbain dense.
Ces opérations de démolition/ reconstruction anticiperont le stock à venir de vacance prévisible. Elles intégreront la nécessité d'offrir un cadre urbain de qualité, la demande des seniors associant à la fois les fonctions de résidence et de service de proximité, la demande des jeunes en début d'itinéraire professionnel de pouvoir disposer de logements de qualité en location. Ainsi seront privilégiés la diversité des statuts et des opérateurs, des loyers, des dimensions et des formes architecturales.
- Plus ponctuelles, des opérations de requalification complexes seront engagées.
Elles seront étroitement associées aux aménagements du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des principales stations comme à Forbach où s'opère l'intermodalité avec le TGV, à Freyming-Merlebach et à Carling avec les autoroutes. Ces opérations complexes privilégieront la réorganisation des espaces publics liées à l'usage des transports collectifs, la réalisation d'équipements, de commerces, d'activités et de services.

3.4 - Une accélération du renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Avec la détente prévue du marché du logement, la prévision d'un stock important de logements vacants dans les villes de la vallée, une demande en faveur de la construction

neuve soutenue par le desserrement des ménages, et la nécessité de requalifier les centres villes pour optimiser le projet de futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP), les bailleurs sociaux se trouvent confrontés à un dilemme :

- la réhabilitation massive des cités accompagnée par la démolition des bâtiments très dégradés à un rythme d'une centaine de logements par an
ou
- la démolition systématique des bâtiments ne correspondant plus aux standards de qualité que veut proposer le Val de Rosselle dans sa stratégie nouvelle d'attractivité résidentielle et s'engager de façon active dans les opérations de requalification des centres-villes et les programmes des constructions neuves dans le Parc du Warndt où une part de logements sociaux trouvera sa place en raison de la forte demande de ménages à revenu modeste.

C'est cette deuxième stratégie qui est privilégiée dans le PADD.

La mise en œuvre de cette orientation dépend de la capacité à faire évoluer les plans de patrimoine. Tout en reconstituant par ailleurs le parc de logements conventionnés en petits collectifs, habitat intermédiaire, et maisons individuelles, l'accélération des démolitions se localisera de manière préférentielle dans :

- les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les opérations ANRU ;
- les ensembles éloignés des dessertes de transports collectifs et des pôles d'emplois, les ensembles sous-équipés en commerces, services et équipements ainsi que les immeubles très dégradés.

3.5 - La haute qualité environnementale dans toutes les actions de l'aménagement et de la construction, notamment dans l'habitat

Dans toutes les opérations d'aménagement et de construction, le Val de Rosselle fera de la Haute Qualité Environnementale l'un des critères prioritaires d'évaluation et de soutien des projets publics et privés. Cela concernera :

- les économies d'énergie à travers l'utilisation de matériaux innovants dans la construction et l'habitat ;
- les énergies renouvelables ;

- le traitement des déchets à toutes les phases des opérations d'aménagement et de construction ;
- la mutualisation des services urbains (ex : chaufferie collective) ;
- l'accessibilité généralisée des grands équipements publics et des grandes zones de développement économique par les transports collectifs ;
- La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales, concourant à la création de milieux humides qualitatifs (noues, bassins, jardins de pluies...) et à la limitation de l'imperméabilisation des sols. Dans le même état d'esprit, les plantations en plein terre seront privilégiées.
- l'aménagement de liaisons douces.

4 - PROMOUVOIR UNE MOBILITE DURABLE DEPASSANT LE « TOUT AUTOMOBILE »

La croissance du trafic automobile et l'augmentation du taux de motorisation font peser sur le Val de Rosselle un risque d'engorgement progressif. L'objectif est de maîtriser cette tendance :

- en améliorant l'attractivité des transports collectifs. Au-delà du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) transfrontalier, cela se réalisera en coordonnant et en renforçant l'offre de transport sur l'ensemble territoire, en structurant des pôles d'échanges et des parkings-relais ;
- en améliorant la desserte des pôles d'emplois par les transports collectifs ;
- en maîtrisant l'étalement urbain et en urbanisant prioritairement les secteurs desservis par les transports collectifs (confère le chapitre précédent).

4.1 - La priorité aux transports collectifs associée à la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) transfrontalier

Le développement des transports publics est conditionné par une organisation spatiale du territoire qui privilégie le regroupement des habitats et des activités, et la mise en œuvre d'une offre de transport performante. Ces deux conditions sont essentielles à un développement durable.

Le développement des transports collectifs doit permettre à l'ensemble de la population de se déplacer dans le Val de Rosselle et dans l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. Le projet d'ensemble propose des services de transports rapides et fiables et le redéploiement des offres urbaines et interurbaines existantes en complément du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Restructurer et hiérarchiser le réseau de transports collectifs.

A l'échelle régionale, la mise en service d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ne remet pas en cause la desserte du corridor Metz/Sarrebruck par les TER. Ils conserveront une fonction fondamentale dans les échanges directs ou semi-directs avec les agglomérations de Metz et Sarrebruck.

En préfiguration de la 3ème phase du Transport en Commun en Site Propre (TCSP), la ligne TER entre Freyming-Merlebach et Sarreguemines sera redynamisée et proposera une offre de service accrue.

A l'échelle locale, les services de transports collectifs seront redéployés selon les principes suivants :

- Homogénéisation et coordination de l'offre sur l'ensemble du territoire.
- Structuration d'une offre interurbaine performante sur les corridors secondaires (Forbach/Sarreguemines et Creutzwald/Uberherrn...).
- Desserte systématique des principaux pôles urbains ou d'emplois isolés (Behren, Farébersviller, Mégazone, Warndt Park, Technopole de Forbach...).
- Organisation de dessertes en rabattement vers les arrêts du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et les gares.
- Améliorer les liaisons et renforcer l'intermodalité entre les pôles gares de Sarreguemines et de Forbach.

Le projet est d'appuyer les investissements lourds par deux grands principes :

- Développer l'intermodalité (rabattements vers les transports collectifs les plus performants, création de parkings-relais, aménagement d'espaces de stationnement sécurisé pour vélos en stations...).
- Urbaniser en priorité dans les secteurs desservis (ou amenés à l'être à terme) par les transports collectifs.

Prendre en compte le manque de mobilité des personnes en difficultés sociales et/ou économiques

Les personnes en difficulté sont paradoxalement celles à qui l'on demande le plus d'être mobiles pour se réinsérer, alors même qu'elles n'ont souvent pas les moyens, financiers notamment, de l'être.

Le PADD intègre un objectif de renforcement de l'offre en transports collectifs en réponse aux besoins de ces populations en difficultés : création de plateformes de mobilité...

Construire l'intermodalité.

L'intermodalité entre transports collectifs, modes doux et voiture sera favorisée par l'aménagement ou le renforcement de pôles d'échanges multimodaux. Ces grands nœuds du réseau de transport devront bénéficier d'un accès performant en voiture, par les modes doux et les transports collectifs de proximité. Le pôle intermodal de la gare TGV de Forbach sera conforté.

Des interfaces entre voiture et transports collectifs seront situées dans des lieux disposant d'une bonne accessibilité routière, de préférence en limite de zone urbaine dense afin

d'inciter au report modal le plus tôt possible (parkings de rabattement en extrémité de ligne de transport collectif bénéficiant d'un niveau de desserte élevé...).

L'intermodalité entre vélo et transports collectifs sera développée de manière diffuse sur le territoire. L'aménagement d'itinéraires cyclables vers les gares et les principaux points d'arrêts de transport collectif permettra d'accroître de manière significative le périmètre d'attraction de ces derniers.

Organiser une nouvelle gouvernance sur le territoire.

La coordination entre les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), urbaines, départementale, régionale, est indispensable pour simplifier les conditions de déplacements. A terme, une seule AOM pour le Val de Rosselle est souhaitable dans la perspective de la création d'un « syndicat des transports transfrontalier » (projet de l'Eurodistrict).

Sans préjuger de l'organisation institutionnelle à privilégier, cette coordination devra porter sur :

- L'uniformisation de l'offre de transport sur le territoire (fréquences de dessertes, organisation des correspondances).
- Le développement d'une tarification intégrée et d'une information multimodale aux voyageurs.

Les enjeux institutionnels représentent l'un des éléments essentiels de la politique des transports publics : ils déterminent la répartition des compétences, des responsabilités et des financements du système de transport collectif. En raison de la forte imbrication des compétences dans le Val de Rosselle, l'un des enjeux majeurs consiste à bien fixer les règles de gestion et d'organisation des transports collectifs.

La coordination des différentes autorités organisatrices, la mise en cohérence de l'offre globale de transport et la définition d'un interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les liaisons transfrontalières favorisera une lisibilité des réseaux de transports collectifs dans le Val de Rosselle.

4.2 - Un maillage de la voirie veillant à maîtriser les flux automobiles

Même s'il s'agit bien de maîtriser les déplacements en véhicules automobiles, l'utilisation de la voiture pour les déplacements de personnes et les poids lourds pour le fret ne peut être ignorée. Il convient de prendre les dispositions qui permettent l'écoulement d'un trafic

routier dans des conditions de fluidité qui n'excluent toutefois pas la saturation à certaines heures et qui participent à l'amélioration du cadre de vie.

Mailler et hiérarchiser le réseau de voirie.

Le maillage routier du Val de Rosselle pour l'accessibilité externe et interne d'un certain nombre de sites sera complété par :

- Le contournement de villes et de bourgs (contournements de Téting-sur-Nied et Folschwiller sur la RD 20, de Seingbouse, Farébersviller, Diebling et Metzling sur la RD 910 et contournement de Saint-Avold...).
- La desserte de zones amenées à connaître un développement important (le Warndt Parc à Creutzwald et à Forbach, le site de Composite Park...).
- De nouvelles liaisons transfrontalières (liaison de l'Eurozone Forbach-Sarrebruck, ...).

Les contournements n'ont pas vocation à générer le développement de nouveaux sites d'urbanisation (à l'exception de la nouvelle RN33, qui s'articule avec le Warndt Parc à Creutzwald). Leur vocation les destine à recueillir le report de trafics nuisants pour les riverains qui les subissent aujourd'hui.

Ils seront conçus selon un souci d'intégration paysagère et environnementale maximale : (impacts écologiques et visuels réduits, limitation des nuisances, respect et si besoin de restauration de la trame verte et bleue...) tout en constituant des vecteurs valorisant de découverte du territoire.

Les capacités des voies radiales vers les centres des principales agglomérations (Forbach, Freyming-Merlebach, St-Avold, Creutzwald) ne devront pas être augmentées.

C'est la hiérarchisation du réseau routier dans une perspective de fluidité et de sécurité du trafic automobile qui devient prioritaire pour l'avenir. Cela conduira à porter la réflexion sur l'organisation des circulations dans les agglomérations et sur le stationnement.

Limiter l'usage de la voiture.

Les mesures contribuant à limiter l'usage de la voiture seront propices à inciter les populations à des usages alternatifs.

L'offre de stationnement sera adaptée en fonction du niveau de desserte par les transports collectifs. Le nombre de places de stationnement gratuit dans les secteurs centraux bien desservis par les transports collectifs sera réduit. Des parkings de rabattement seront aménagés aux points d'arrêts des axes forts de transports collectifs, en périphérie d'agglomération, dans les secteurs où l'accessibilité routière est bonne (et notamment à proximité des gares TER excentrées ou aux extrémités des lignes de bus disposant d'un niveau de service élevé).

En cohérence avec ces objectifs, la création de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités intégrera la préoccupation de la desserte en transports collectifs et par les modes doux et, en corollaire, le souci de ne pas offrir une offre de stationnement trop importante. Enfin, les principales zones d'activités, d'emploi ou d'habitat existantes seront rendues très accessibles par les transports collectifs.

Le PADD intègre l'objectif d'un développement du covoiturage pour conduire à un usage plus raisonné de l'automobile (aménagement d'aires dédiées au covoiturage, création de plateformes d'échanges en connexion avec le réseau de transport public...).

4.3 - Des cheminements doux favorisés

Une réflexion menée à l'échelle transfrontalière vise à disposer d'un réseau de pistes cyclables continu en liaison avec le reste de la Moselle et avec l'Alsace. Ces grands itinéraires cyclables desserviront différents sites attractifs (musée de la Mine à Petite-Rosselle, Völklingen Hütte, musée des Techniques Faïencières à Sarreguemines, canal des Houillères de la Sarre...).

En complément de ces aménagements à vocation principale de loisirs, l'usage de la marche et du vélo sera favorisé pour les déplacements quotidiens. Un réseau maillé de cheminements piétons et vélos reliant les grands équipements publics (scolaires, administratifs, de loisirs...), les gares, les lieux d'habitat et les secteurs d'emplois est à organiser. Les possibilités de stationnement des vélos seront développées.

L'intermodalité entre les vélos et les transports collectifs sera affirmée.

Les liaisons piétonnes seront facilitées, en particulier dans le franchissement des obstacles naturels et des principales infrastructures (voies ferrées, autoroutes, voies rapides...).

Les tissus urbains existants ou à créer devront être rendus perméables aux piétons et aux vélos, afin de raccourcir les distances et d'en améliorer l'accessibilité.

Ce réseau doux doit être un puissant vecteur de requalification et de valorisation des environnements traversés. Il s'agira à chaque fois de tisser en profondeur, autour de ces différents fils, un paysage convivial et de caractère.

4.4 - Des alternatives pour le transport de marchandises

Le transport des marchandises par la route est un facteur important de pollution. L'ambition du PADD est d'impulser une politique de transport de marchandises alternative au « tout camion ». La création de zones d'activités permettant une intermodalité fer/route efficace en constitue l'axe principal.

La présence sur le territoire de plusieurs zones d'activités ou industrielles à vocation logistique ainsi que de nombreuses infrastructures, routières mais surtout ferroviaires, seront exploitées afin de favoriser les potentiels d'attraction et de diffusion de la métropole transfrontalière.

Le territoire du SCoT se voit doter d'un ensemble de liaisons ferroviaires qui pour certaines sont aujourd'hui non utilisées. Le SCoT recommande toutefois de maintenir ces lignes plutôt que de prévoir leur démantèlement dans l'opportunité d'une remise en service de ces dernières dans les années à venir.

AXE 3 - AFFIRMER UNE STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

1 - LE TRAITEMENT DES SEQUELLES DU PASSE INDUSTRIEL ET DE L'INNOVATION POUR L'AVENIR



Des reconversions tirant profit de leur passé industriel :
le site Vouters

1.1 - Conforter et valoriser l'héritage mémoriel du territoire

L'héritage bâti lié aux mines est encore très riche mais mérite une meilleure attention. Les paysages des sites d'extraction sont les plus spectaculaires. Mais les tissus des cités ouvrières participent également du pittoresque et de l'identité du territoire. Tout en préservant cette « ressource » via des mesures conservatoires adaptées, le SCoT doit permettre d'accroître les efforts de promotion engagés (comme avec le musée de la Mine ou par le développement de parcours pédestres, cyclistes, équestres).

1.2 - Donner une vocation aux friches industrielles

La question des friches industrielles n'est pas un sujet en soi. Sa politique de traitement doit contribuer à concrétiser les objectifs validés dans le SCoT. 3 catégories de situations ont été définies :

- Les sites sans enjeux qui doivent retourner à la nature, et qui, de ce fait, nécessitent un investissement minimal, voire laissés en l'état. Cela représente environ entre 600 et 850 hectares de friches (sites non constructibles).
- Les sites à vocation de loisirs, culture et mémoire. Deux sites sont concernés :
 - la carrière de Freyming-Merlebach occupant une superficie de 260 hectares, bordée de falaises de 80 mètres de hauteur. Ce site mérite un programme de loisirs exceptionnel. C'est un atout considérable pour la notoriété de la région ;
 - le carreau Wendel et les Puits Simon 1 et 2 tournés vers les activités culturelles, de mémoire (l'actuel Musée de la Mine), d'exposition et de manifestations culturelles temporaires.
- Les sites dédiés à accueillir à moyen-long terme de l'activité économique. Il s'agit des friches pour lesquelles la pollution de sols ne pénalise pas la reconversion économique des sites. 130 hectares sont aujourd'hui concernés pour accueillir de nouvelles entreprises à l'échelle du SCoT.
- Les sites contigus aux deux axes de développement doivent être mobilisés pour densifier et animer les espaces.

Certains projets sont connus comme l'Eurozone de Forbach. D'autres, en particulier dans le domaine de l'habitat, sont à planifier en corrélation avec une stratégie de dépollution des sites.

2 - RECONSTITUER, GARANTIR ET VALORISER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

2.1 - Protéger la biodiversité

La biodiversité au sein du SCoT est préservée grâce à la forte couverture forestière et à la diversité des autres milieux naturels, y compris ceux qui s'étendent en Allemagne. Il s'agit notamment des vastes ensembles forestiers dans le Warndt, des milieux humides et des étangs sur le plateau.

Les milieux naturels remarquables font déjà l'objet d'une protection ou ont fait l'objet d'inventaires, mais à côté de ces habitats remarquables, il existe une nature ordinaire (haies, bosquets, mares, zones humides...) qui joue aussi un rôle important dans le maintien de la biodiversité.

Les espaces naturels et la biodiversité seront mis en valeur et protégés notamment à travers la mise en réseau des espaces naturels français et allemands (développer les échanges, les relations entre les acteurs concernés et les projets en communs).

La protection de la biodiversité au sein du territoire sera aussi basée sur la préservation et la restauration de la trame verte et bleue, la préservation des éléments de nature ordinaire (vergers, haies, mares, zones humides...), le maintien de continuités naturelles au sein des nouvelles zones urbanisées, et la préservation des espèces emblématiques (Triton crêté, Crapaud vert, Pélobate brun, Oiseaux migrateurs (dont la Grue Cendrée), ...).

La grande diversité des milieux écologiques du SCoT (forêts, anciennes mines, anciennes carrières avec des falaises, pelouses, zones humides, réseaux d'étangs...) favorise le développement d'une grande richesse biologique. La préservation de cette richesse et plus globalement de la biodiversité au sein du territoire nécessite :

- la préservation des noyaux majeurs de populations des espèces protégées,
- la préservation des espaces naturels en fonction de leur intérêt écologique,
- le maintien d'un fonctionnement écologique satisfaisant du territoire.

L'analyse de la Trame verte et bleue du SCoT du Val de Rosselle réalisée par le CETE de l'Est, et l'affinement des éléments du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ont permis de préciser les objectifs inscrits dans le PADD.

Préserver les noyaux majeurs de population des espèces protégées

Cette préservation passera par :

- la protection et la mise en réseau des espaces naturels, en confirmant **la protection et la consistance** de l'ensemble des réservoirs de biodiversité d'intérêt régional (forêts de protection, ZNIEFF de type 1, Zones Natura 2000) et des boisements constituant la trame verte de la DTA ;
- le respect de la fonctionnalité des continuums qui constituent des zones d'accueil de la faune protégée et ordinaire ;
- la reconstitution de réservoirs de biodiversité dégradés.

La présence sur le territoire d'un nombre important d'espèces animales d'intérêt patrimonial appartenant à des groupes taxonomiques emblématiques (amphibiens, oiseaux, chiroptères...) nécessite la recherche d'un développement de l'urbanisation dans les zones les moins contraintes et en cas d'impossibilité (urbanisation sur les friches industrielles par exemple), une adaptation des projets permettant de respecter les zones nodales et les zones d'extension, ainsi que les principaux corridors de déplacements de ces espèces.

La séquence éviter, réduire et compenser sera appliquée aux projets étudiés sur le territoire. En cas d'impact résiduel, des mesures environnementales adaptées (précautions particulières en phase chantier, création de milieux de substitution...) seront mises en œuvre.

Préserver les espaces naturels en fonction de leur intérêt écologique, en :

- conservant l'intégrité surfacique des massifs forestiers d'intérêt régional, dont ceux inscrits à la DTA ;
- confortant les zones humides identifiées dans le SDAGE et le SAGE, mais aussi les zones humides qui vont apparaître suite à la remontée de la nappe ; en assurant une prise en compte de ces zones lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme locaux ;
- préservant les lisières forestières (recul des constructions) ;
- préservant les pré-vergers.

Assurer un fonctionnement écologique satisfaisant du territoire :

Cet objectif du PADD repose sur la prise en compte de la Trame verte et bleue.

Il repose sur le maintien et la restauration de la Trame verte et bleue, avec les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui permettent les échanges entre ceux-ci.

La Trame verte et bleue (TVB) du SCoT se décline en :

- réservoirs de biodiversité,
- corridors écologiques principaux,
- corridors écologiques secondaires,
- corridors potentiels à restaurer.

Pour assurer un fonctionnement écologique satisfaisant du territoire, il s'agira :

- de préserver de l'urbanisation les corridors écologiques identifiés dans la trame verte du SCoT ;
- de reconstituer les ripisylves et de les conforter pour préserver les corridors de la Trame bleue ;
- de faciliter la mise en œuvre des mesures visant à restaurer les continuités écologiques (franchissement des infrastructures, barrage sur les cours d'eau...) ;
- d'éviter lors des opérations d'aménagement de nouvelles coupures des corridors écologiques ;
- de préserver les milieux relais au sein des corridors.
- d'éviter le développement des espèces invasives végétales et animales.

Ces objectifs seront complétés d'actions visant à préserver et conforter les différentes natures « ordinaires » qui qualifient l'environnement du plateau agricole et animent ses paysages : ceintures vertes jardinées, tissus de vergers, micro-boisements, haies, ripisylves, prairies et milieux humides, alignements de bords de routes, dépendances vertes...

La nature en ville sera aussi prise en compte lors des différentes opérations d'aménagement, grâce au maintien de surfaces d'espaces verts, la réalisation de plantations, la végétalisation de murs et de toits et le développement de continuités écologiques à partir des éléments existants (massifs forestiers proches, vergers, parcs urbains, squares...).

La limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires sera aussi encouragée.

Le patrimoine naturel et paysager du territoire semble assez peu mis en valeur malgré l'intérêt qu'il pourrait susciter sur le plan touristique. La mise en œuvre de la Trame verte et bleue constitue une chance supplémentaire de mettre en avant la richesse de ce territoire, la Trame verte et bleue pouvant être le support d'espaces de loisirs ; voies douces, sentiers de randonnées...

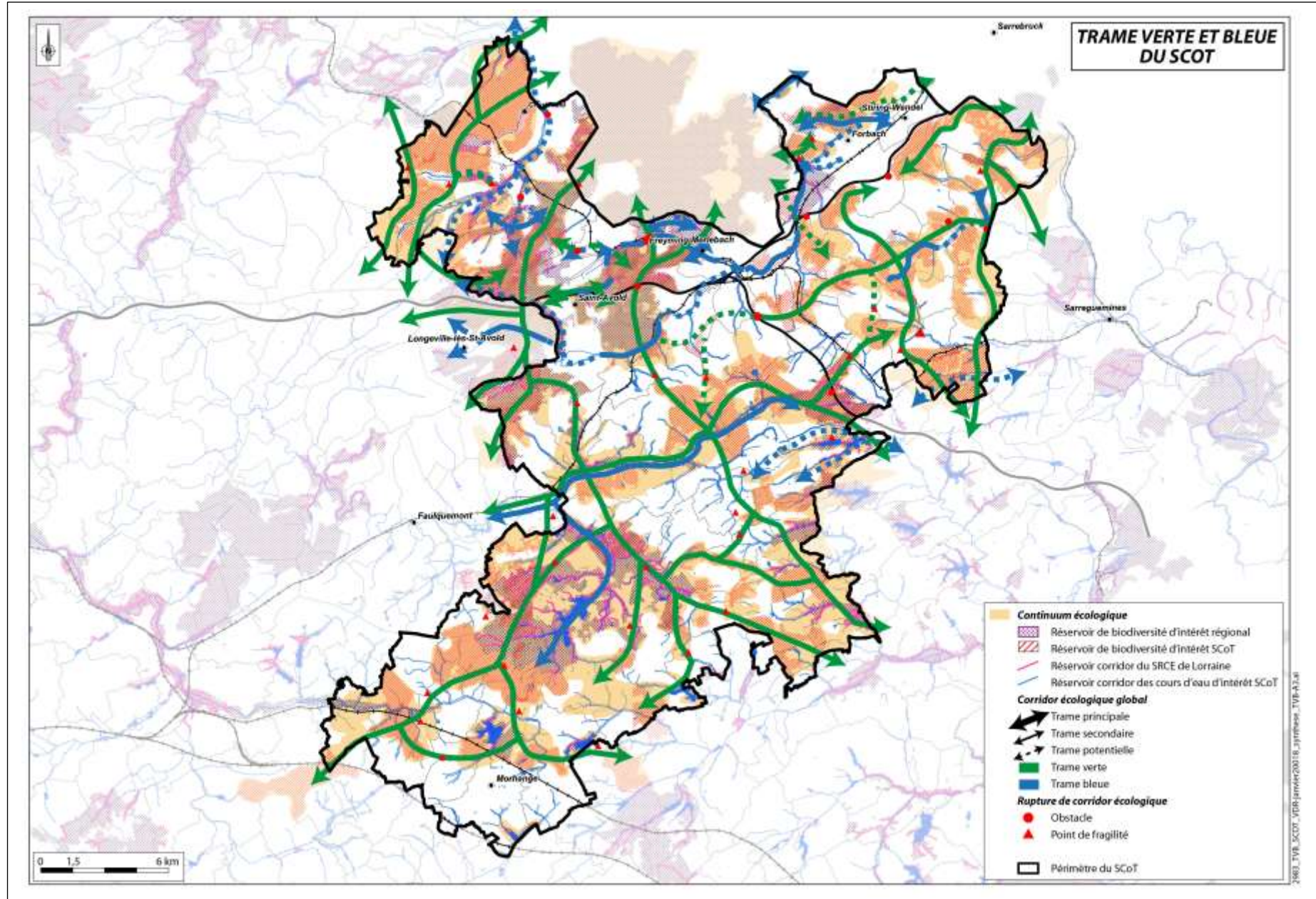
2.2 - Qualification paysagère et valorisation récréative du chevelu hydrique

Les cours d'eau (dont la Rosselle qui donne son nom au territoire) constituent d'importants vecteurs de structuration paysagère tant en milieux urbains qu'en milieux ouverts.

Ce sont des lignes « fondatrices » du territoire qui ont vocation à redevenir des lignes de vie :

- Progressivement requalifiée, l'eau doit retrouver une place visible et conviviale en ville et dans les traversées de village : valorisation des ouvrages, jalonnements paysagers, accès conviviaux aux berges...
- Les fils d'eau et les milieux humides doivent s'affirmer davantage dans les paysages ouverts via le confortement de leur naturalité.
- Dans le prolongement de la belle dynamique amorcée le long de la Bisten, Les cours d'eau et les plans d'eau ont vocation à devenir davantage le support de pratiques récréatives : promenade, détente, observation naturaliste, pêche...

LA TRAME VERTE ET BLEUE



2.3 – Sécuriser et améliorer la qualité de la ressource en eau

Améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines

Aujourd'hui, la qualité des principaux cours d'eau se caractérise par un état chimique et écologique très dégradé dans le Warndt (la Bisten, la Rosselle et leurs affluents) et moyen voire médiocre sur le plateau (les Nieds, l'Albe, la Seille). L'amélioration de la qualité des étangs et des eaux de baignade apparaît également comme un enjeu essentiel (notamment sur le plateau : étang du Bischwald, étang de la Mutche).

La masse d'eau des grès du Trias inférieur du bassin houiller, principal aquifère du SCoT et principale source d'alimentation en eau potable est affleurante, et donc particulièrement vulnérable. Elle subit ponctuellement des dégradations liées à des pollutions d'origine industrielle.

Afin d'améliorer cette situation et de répondre aux objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre Eau, il est nécessaire de diminuer de manière forte les rejets polluants. Ceci passe notamment par l'optimisation et la mise en conformité des systèmes d'assainissement domestiques et par la mobilisation des acteurs industriels et agricoles du territoire.

Prendre en compte les capacités des systèmes d'assainissement (collectif ou zonage d'assainissement non collectif) et le débit des milieux récepteurs, pour définir les extensions du tissu urbain. Dans le cadre des projets d'aménagement, la gestion des eaux sera intégrée dès la conception du projet, de manière à obtenir une gestion douce des eaux de pluies (noues, zones d'infiltration...).

Dans les zones vulnérables aux nitrates, situées sur le plateau, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures environnementales pour limiter les intrants dans les masses d'eau avec le maintien d'une couverture végétale et l'entretien de la ripisylve.

Sécuriser la ressource en eau potable

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable passe également par l'achèvement des procédures de protection des captages (périmètres de protection) par déclaration d'utilité publique.

Les procédures de protection sont encore en projet pour de nombreux champs captant.

Il est nécessaire de contraindre le développement de l'urbanisation en fonction de la disponibilité de la ressource en eau potable.

Une gestion de la ressource en eau, en compatibilité avec le SAGE

Les actions proposées par le SAGE du bassin Houiller pour améliorer la qualité des masses d'eau sont réaffirmées par le SCoT. Celui-ci veillera en particulier :

- à une gestion intégrée et équilibrée entre les eaux de surface et les eaux souterraines ;

- à la préservation de la qualité des ressources en eau potable ;
- au rétablissement du fonctionnement écologique des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) ;
- aux conséquences liées à l'ennoyage et la remontée de la nappe sur le débit des cours d'eau, mais aussi sur l'apparition de nouvelles zones humides ;
- à la restauration des milieux naturels en favorisant notamment la restauration des cours d'eau en relation avec le développement du territoire...

2.4 - Limiter les nuisances : qualité de l'air, bruit, pollution des sols

Qualité de l'air

En ce qui concerne la qualité de l'air, les problèmes de pollution concernent prioritairement le Warndt et la zone urbaine du territoire.

Les activités industrielles (notamment la plateforme de Carling-L'Hôpital) sont en effet responsables de la majorité des polluants atmosphériques, mais le secteur résidentiel et le transport routier contribuent à une part non négligeable des émissions polluantes (exemple : respectivement 49 % et 28 % pour le monoxyde de carbone).

Toutefois, les valeurs seuils réglementaires ne sont que très rarement dépassées et globalement l'on note une décroissance importante des concentrations en polluants depuis les années 2000, diminution à mettre en relation avec l'arrêt de plusieurs industries lourdes. Ainsi, le SCoT mettra en avant, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le PCET de l'agglomération de Forbach Porte de France, la nécessité de diminuer les rejets industriels et automobiles dans l'atmosphère, optimiser et développer les transports alternatifs (collectifs et moins polluants), développer les modes doux et limiter les trajets en jouant aussi sur les services de proximité.

Le SCoT veillera aussi à densifier les zones d'habitat aux abords des gares et des transports collectifs, et à instaurer des zones tampons autour des établissements sensibles.

La mise en œuvre du SCoT ne devra pas augmenter l'exposition de la population dans les zones polluées et limiter la production de polluant atmosphérique.

Nuisances sonores

Les nuisances acoustiques sur le Val de Rosselle sont essentiellement liées aux grandes infrastructures (autoroutes et routes) et concernent principalement le Warndt et la zone urbaine du territoire.

Le SCoT favorisera la réduction du nombre d'habitants soumis aux nuisances acoustiques, en facilitant la mise en œuvre de protections adaptées.

Lors des nouvelles opérations d'aménagement, les mesures seront prises pour que les habitants soient protégés des nuisances acoustiques (respect des seuils), par la prise de mesures adaptées (protection de façades, écran anti-bruit...).

Friches industrielles et pollution des sols

Les friches industrielles couvrent de vastes surfaces sur le territoire du SCoT, au niveau des anciens sites d'exploitation minière et dans les aires d'activités industrielles, localisées dans le Warndt.

Des contraintes liées à la pollution des sols sont souvent présentes sur ces sites.

Le SCoT se fixe pour objectif de résorber les friches encore polluées et de faciliter la reconquête de ces espaces dégradés en utilisant en priorité ce potentiel foncier.

2.5 - Prévention des risques et de l'exposition pour la protection des ressources

Sur le territoire du SCoT, des risques de natures différentes ont pu être identifiés : le risque inondation, le risque mouvement de terrain, le risque minier avec notamment deux zones à surveiller (la zone du sillon profond à Freyming-Merlebach et la zone du champ de Cocheren), le risque « chutes de blocs » et le risque industriel.

Les différents plans de protection permettent une bonne connaissance de ces risques.

De manière à limiter les risques d'inondation, la gestion des eaux pluviales sera intégrée dès l'amont dans les projets d'aménagement, et des solutions douces seront recherchées.

Les risques d'inondation liés à l'élévation du niveau de la nappe suite à l'arrêt des exhaures et la déprise industrielle ont fait l'objet d'un PAC en avril 2016, avec fourniture d'une cartographie pour les quatorze communes du secteur ouest. En attente des résultats des études en cours et de la mise en place d'un PPR inondations qui aura valeur de servitude d'utilité publique, plusieurs mesures seront prises dans les documents locaux d'urbanisme :

- L'extension de l'urbanisation sera priorisée dans les zones à l'abri du phénomène ou en cas d'impossibilité dans les zones faiblement exposées,
- Les nouvelles constructions seront limitées dans les zones où le phénomène peut avoir à terme un impact préjudiciable fort,
- Les travaux de nature à augmenter la vulnérabilité des constructions existantes, où à générer des risques seront interdits,
- Des mesures et des prescriptions constructives seront recommandées là où les constructions restent possibles.

La mise en place du SCoT sur le territoire du Val de Rosselle sera aussi l'occasion d'améliorer l'information et la sensibilisation de la population en ayant une approche multirisque à l'échelle du territoire.

2.6 - Améliorer la gestion des déchets

La gestion des déchets assurée par le SYDEME enregistre déjà de bons résultats, notamment concernant le taux de tri et les filières de valorisation de la collecte sélective, dont pour les biodéchets.

La production de déchets ménagers par habitant est levée dans le SCoT, et elle doit être réduite. Le taux de tri pourrait aussi être amélioré.

La généralisation de la redevance incitative est de nature à faire progresser la situation.

2.7 - Développer des pistes d'économie d'énergie et changement climatique

Plusieurs axes prioritaires du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et du PCAET de l'agglomération de Forbach Porte de France, de la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de la CA de Forbach Porte de France, qui visent notamment à anticiper l'épuisement des ressources fossiles et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre sont repris comme objectifs par le SCoT, avec :

La rénovation énergétique des bâtiments

Le besoin de procéder à des opérations de rénovation énergétique de l'habitat est réaffirmé, et les actions groupées de rénovation permettant une économie d'échelle seront favorisées. Les opérations d'écoconstruction et d'écornovation seront aussi encouragées.

Le soutien aux énergies renouvelables

Des actions sont en cours afin de développer les énergies renouvelables (projets de méthanisation, ferme solaire, géothermie et centre de recherche sur l'hydrogène). Ces dernières offrent au territoire l'opportunité d'être en pointe dans ce domaine.

Ces projets seront soutenus, d'autres seront promus.

Les parcs photovoltaïques seront prioritairement développés sur les friches industrielles, anciennes carrières... et, dans tous les cas, en dehors des terrains agricoles.

Les parcs éoliens seront quant à eux implantés dans les secteurs favorables définis par le Schéma Régional Eolien (bien qu'annulé le 14 janvier 2016).

La population sera sensibilisée aux possibilités offertes par ces nouvelles énergies.

Le changement climatique observé depuis plusieurs décennies, avec notamment l'accroissement des températures, sera pris en compte en favorisant lors des opérations d'aménagement la prise de mesures adaptées pour réduire les îlots de chaleur en zone urbaine (création de couloirs de circulation de l'air, plantations, présence de l'eau...).

vacants, et une plus grande densité du bâti. Cette évolution des villes et bourgs doit s'attacher à respecter l'identité des lieux par la prise en compte des considérations liées au patrimoine, aux paysages et à l'environnement.

La mobilité

Une réflexion sera engagée pour étendre à l'échelle du SCoT la mise en place d'une plateforme de mobilité comme celle créée dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie positive pour la croissance verte » par la CA de Forbach Porte de France.

3 - CONCEVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN ECONOME EN ESPACES

Le développement du Val de Rosselle a généré ces dernières années (entre 2004 et 2015) une consommation d'espaces de l'ordre de 450 ha en extension urbaine.

Cette consommation, doublée d'une urbanisation peu dense parfois, conduit à un étalement urbain et à la poursuite du mitage du territoire, particulièrement marqué sur les secteurs de plateau.

Cet étalement urbain peut fragiliser l'activité agricole et les continuités écologiques du territoire. Ce modèle de développement urbain implique par ailleurs pour les Collectivités des coûts élevés en infrastructures et services.

S'inscrivant dans l'objectif de réduction et de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le Val de Rosselle souhaite promouvoir un développement urbain économe en foncier et respectueux de l'environnement.

3.1 - Donner la priorité à l'optimisation du tissu urbain existant

Les enveloppes urbaines existantes comptent des espaces vacants, non bâtis (« dents creuses »), des friches urbaines, des immeubles vétustes ou inadaptés susceptibles d'accueillir une part des nouvelles constructions de logements, un parc de logements vacants conséquent. Le Val de Rosselle souhaite tirer parti de ces potentiels. Dans ce sens, le SCoT inscrit les objectifs suivants :

- La priorité est donnée au renouvellement urbain, à la restructuration des espaces urbanisés et à l'optimisation du foncier existant pour la construction de nouveaux logements.
- Permettre l'évolution du tissu bâti existant dans une perspective de qualité urbaine et environnementale par la réhabilitation et/ou la rénovation de locaux existants, le comblement des « dents creuses », la reconquête des friches et du parc de logements

3.2 - Privilégier des formes urbaines peu consommatrices d'espaces

Dans un souci de réduction de la consommation d'espaces, le SCoT intègre l'objectif d'un développement des modes de construction qui, en tenant compte de l'évolution des modes de vie et des aspirations des habitants, privilégient des formes urbaines compactes, et moins consommatrices d'espaces.

- Une plus grande densité des constructions est recherchée lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux et de la réalisation d'opérations d'ensemble.
- Les projets privilégient la mixité des formes d'habitat, notamment en assurant la promotion des petits collectifs ou d'habitations individuelles groupées.

3.3 - Maîtriser les extensions de l'urbanisation

Pour répondre aux objectifs de développement du territoire, le renouvellement urbain s'accompagnera d'une part de constructions en extension urbaine. Ce processus d'étalement de la ville doit être maîtrisé dans un objectif environnemental d'une part, et dans un objectif de structuration du territoire d'autre part (conforter l'armature urbaine actuelle). Ainsi le SCoT affiche :

- L'interdiction générale du mitage de l'espace et de l'extension des hameaux existants.
- La réalisation des extensions urbaines en continuité des espaces urbains et des réseaux existants.
- Les Collectivités se dotent d'une véritable stratégie foncière et élaborent avec les organismes adaptés, une politique foncière qui leur permettra d'assurer la gestion des extensions urbaines sur la durée du SCoT.

AXE 4 - ORGANISER LA MUTATION ECONOMIQUE AU SERVICE DU RENOUVEAU DU VAL DE ROSSELLE

La mutation économique du Val de Rosselle se poursuit, s'approfondit et s'affine dans deux directions :

- soutenir le redéploiement industriel en l'orientant vers des secteurs d'activité ciblés ;
- développer l'économie résidentielle au service des habitants et des visiteurs.

Dans un premier temps de « l'après-mine », l'accent avait été mis sur la diversification industrielle du territoire afin de substituer aux anciens emplois de la mine ceux des nouvelles industries attirées par l'aménagement de zones d'activités économiques en périphérie des sites miniers ou sur des anciens sites reconvertis. Ces actions ont bénéficié par le passé du soutien des politiques publiques de développement économique territorial, d'un foncier relativement abondant, bon marché, et bénéficiant d'une bonne accessibilité. Elles ont permis d'atténuer pour une bonne part l'impact social de la fermeture de la mine, mais les actifs résidents du Val de Rosselle sont de plus en plus nombreux à quitter quotidiennement le territoire pour leur travail et le déficit des offres d'emplois persiste.

La stratégie du Val de Rosselle consiste désormais à orienter davantage le redéploiement industriel vers des secteurs d'activité d'avenir, ajoutant donc à l'objectif quantitatif de création d'emplois de substitution à la mine, un objectif qualitatif de développement durable : forte valeur ajoutée, adaptation du foncier au regard des secteurs d'activité à privilégier dans les zones d'activité économiques, pérennité des entreprises et des emplois.

Concomitamment, le développement et la valorisation d'activités domestiques, tournées vers la satisfaction des besoins de la population résidente ainsi que ceux des visiteurs, constituent un deuxième axe de la stratégie de développement économique du Val de Rosselle.

Les synergies à trouver entre ces deux axes stratégiques sont un facteur supplémentaire d'efficacité du développement durable et d'attractivité résidentielle du Val de Rosselle.

1 - SOUTENIR LE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL EN L'ORIENTANT VERS DES FILIERES D'AVENIR

Le plan stratégique du développement économique industriel du Val de Rosselle privilégie :

- Le soutien des secteurs d'activités économiques existantes, notamment l'industrie chimique et énergétique porteuse d'emploi ;
- le développement de nouveaux secteurs d'activité qui permettent une diversification des savoirs-faires présents sur le territoire :
 - la logistique,
 - la santé,
 - les énergies,
 - les matériaux.

Les actions de soutien y ont pour objectifs :

- de créer une image économique du territoire appuyée sur des compétences et savoir-faire véritablement distinctifs ;
- de cibler l'action et les moyens sur les secteurs représentant le plus de potentiel économique (innovation, renouvellement du tissu productif, emploi) ;
- de permettre au territoire de bénéficier de façon optimale des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux.

1.1 - Soutenir les secteurs d'activités existants et moteurs du territoire

Les élus souhaitent affirmer leur volonté de soutenir les activités économiques aujourd'hui présentes sur le territoire de Val de Rosselle et qui font l'identité du territoire. Cela passe par :

- le développement des savoirs-faires (transmission / formation des métiers dont les entreprises implantées ont besoin) ;
- l'aménagement d'espaces économiques adaptés aux entreprises présentes afin de faciliter les extensions et les projets de développement sur site ;
- le soutien au développement de la sous-traitance et métiers connexes nécessaires au maintien des "entreprises socles" du territoire.

1.2 - Soutenir les pistes de développement de secteurs d'activité cibles

L'activité transport et logistique

Il s'agit d'accompagner :

- La refonte d'une offre de formation totalement repensée et adaptée aux besoins des transporteurs. Ce sera un atout territorial majeur dans un contexte de tension sur le recrutement.
- La promotion d'espaces fonciers existants et relativement importants pour l'accueil de projets de plateforme logistique sur le territoire.
- La consolidation à moyen terme de la filière, en l'élargissant au secteur des services aux entreprises (conseil en organisation industrielle, gestion des flux, spécialisation en matière de conditionnement et transport de produits spécifiques – lien avec l'industrie chimique notamment).

Le soutien au développement de l'industrie dans le domaine de la Santé

Ce soutien doit porter sur :

- L'aide à la création d'entreprises en particulier dans le domaine de la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire sur le territoire du SCoT (secteur d'activité en progression actuellement et bénéficiant des savoirs-faires locaux dans le domaine de la plasturgie et de la chimie).
- La mise en œuvre d'une politique d'accès à la santé sur le département de la Moselle.

Le concept transfrontalier de « région des énergies »

Le Val de Rosselle concrétise ce concept dans trois secteurs :

- Alpea avec :
 - l'approfondissement des collaborations entre le pôle Alpea et les entreprises régionales sur les liens entre laboratoires de R&D et la capitalisation sur les compétences disponibles sur le territoire ;
 - la promotion à l'échelle nationale et européenne par le biais de coopérations avec les autres pôles travaillant sur la thématique hydrogène (Tenerrdis, Capenergies) et les pôles MIPI et plasturgie.
- La filière forêt avec :
 - l'activation des liens avec le pôle Fibres Grand Est ;
 - l'approfondissement des réflexions sur les différentes possibilités de valorisation des espaces boisés à des fins touristiques.
- Le projet miscanthus/ méthanisation avec :
 - la valorisation pédagogique et la promotion à l'extérieur du territoire de ces compétences distinctives.
- À moyen terme : la possibilité de promotion du territoire sur la filière Energie « consolidée » en relation avec les orientations transfrontalières (cf. Leitbild « Energie Region »).

La filière « matériaux »

Cette filière nécessite un soutien actif :

- Capitaliser sur les potentialités offertes par le PPE et Plast'innov pour inscrire le territoire et ses entreprises dans la dynamique du pôle Materialia :
 - forte légitimité des deux structures sur leurs savoir-faire thermoplastiques et composites, facteur de rayonnement à l'échelle régionale ;
 - fort intérêt de la part du pôle Materialia à bénéficier de leurs réseaux de relations entre entreprises, structures de recherche et de transfert de technologie, mise en relation avec la main d'œuvre qualifiée.
- Permettre aux entreprises des secteurs concernés sur le territoire (plasturgie, travail des métaux...) de profiter des possibilités offertes par le pôle et veiller à leur bonne intégration dans les processus de fonctionnement (orientation terrain et proximité PME du pôle à soutenir).

- Complémentarités intéressantes à exploiter avec les thématiques de développement d'ALPHEA (et ses liens avec les entreprises et structures de recherche sarroises).

1.3 - Soutenir l'offre de formation et promouvoir le bilinguisme afin de garantir l'accès à l'emploi

L'éducation et la qualification professionnelle est un gage de succès dans l'accès des personnes à l'emploi et aussi un facteur décisif de la capacité du Val de Rosselle à réussir son redéploiement économique.

Le Val de Rosselle s'engage dans la recherche de synergies entre développement économique et développement social et emploi à travers :

- la mise en valeur et le développement des établissements et des offres éducatives et de formation en tenant compte des formations existantes sur les territoires limitrophes ;
- leur mise en réseau à différentes échelles. Une stratégie globale à l'échelle de la métropole transfrontalière devra être intégrée ;
- leur mise en cohérence avec les besoins actualisés de l'appareil de production ;
- la mise en place d'un cercle vertueux formation-recherche- innovation, avec l'appui des pôles universitaires (implantations locales de l'Université de Metz à St-Avold, Forbach et Sarreguemines), des acteurs du développement économique (CCI, ISEETECH – Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques) et les centres de transfert de technologie (Plastinnov, Pôle de Plasturgie de l'Est, Centre Lorrain des Technologies de la Santé, Alphéa).

Par ailleurs, le développement du bilinguisme doit être favorisé lors du processus de formation professionnelle. Il s'agit de tenir compte de la situation géographique particulière du territoire de Val de Rosselle pour faciliter l'accès aux offres d'emploi proposées en Allemagne pour la population active résidente en France. D'autre part, les savoirs-faires et les qualifications des actifs français peuvent les amener à intervenir sur le territoire allemand. Il convient d'aider au développement des activités par l'accès aux marchés allemands (notamment pour les activités artisanales, BTP de services etc...).

1.4 - Valoriser les disponibilités foncières actuelles du Val de Rosselle et organiser l'armature des espaces économiques

Vers un schéma d'accueil des activités économiques

Le développement économique du Val de Rosselle peut compter sur un foncier disponible (viabilisé ou non) largement supérieur à la demande des 15-20 prochaines années.

La réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques, visant à établir des priorités d'aménagement et de spécialisation des espaces à vocation économique, doit permettre :

- d'optimiser l'effet levier des interventions des pouvoirs publics ;
- et de dynamiser les effets d'entraînement d'une approche par secteurs d'activités.

Sur les zones d'activités économiques situées en périphérie, il s'agit :

- de conserver la possibilité de maintenir et d'accueillir des activités industrielles « lourdes » hors des tissus urbains car peu compatible à l'implantation dans un espace multifonctionnel ;
- de renforcer la qualité des zones d'activités en relation avec les besoins spécifiques des entreprises (infrastructures de transport de marchandises, de personnes, de données numériques) ;
- de poursuivre la politique d'immobilier d'entreprises sous forme d'« ateliers-relais » afin de capter des entreprises sur le territoire, dans l'objectif de pérenniser leur implantation locale ;
- de se donner les moyens, par la densité des entreprises et des emplois, d'équiper et d'animer ces lieux de travail de services dédiés : crèches et restauration collectives, par exemple.

La requalification des espaces à vocation économique situés dans le tissu urbain doit porter :

- sur leur capacité à interagir avec les autres fonctions économiques urbaines (commerces et services) dans le cadre de l'aménagement d'une continuité physique de la ville dans ces espaces ;

- sur la progressive sélection des entreprises ayant vocation à se trouver au cœur des espaces urbains et la capacité de proposer des relocalisations périphériques aux entreprises industrielles qui ne trouvent plus ni leur place ni de véritables capacités de développement en ville ou proches des zones habitées.

Au-delà des espaces urbains multifonctionnels, l'armature économique du territoire de Val de Rosselle est définie de la manière suivante :

Hiérarchie	Vocations économiques		Localisation privilégiée
ZAE majeure	Dédiée aux projets économiques de rayonnement national ou régional	Locomotives vitrines qui fondent l'identité économique du territoire : industrie lourde, activité à haute valeur ajoutée, activité nécessitant des espaces fonciers importants	A proximité des principales infrastructures de transport et/ou nécessitant d'un environnement architectural et paysager de qualité
ZAE locale	Dédiée à l'économie locale	Activités de production industrielle ou artisanale de rayonnement plus locale	
Zones commerciales	Dédiée à l'implantation commerciale d'envergure		
Pôles culture/loisirs	Dédié aux équipements et services à la personne (pôles touristiques et de loisirs)	Services, loisirs, café-hôtel-restaurant	Environnement qualitatif

1.5 - Accompagner le développement économique

1.5.1 - Offrir un accès haut et très haut débit de qualité pour tous

La couverture du territoire par le réseau haut et très haut débit étant encore incomplète, l'objectif est donc d'améliorer la transmission de données au moyen de réseaux de télécommunication à haut et très haut débit couvrant le territoire du SCoT. Cette offre devient également un des critères déterminants dans le choix des investisseurs.

- Croiser la localisation du développement de sites économiques avec le niveau de desserte actuel ou potentiel en réseaux, et la couverture du territoire en très haut débit : seuls les sites bien desservis, ou dont le raccordement potentiel sera avéré, pourront être développés dans le projet de SCoT.
- Permettre une bonne desserte numérique pour les personnes résidentes, les établissements publics, les équipements culturels, les établissements scolaires...

1.5.2 - Développer de nouveaux services aux entreprises

D'une manière générale, sur l'ensemble du territoire, il s'agira de renforcer le niveau de services aux entreprises, éléments d'attractivité pour l'accueil de nouvelles entreprises (restauration, crèches, conseils et ingénierie, location de matériel...).

1.5.3 - S'inscrire dans une démarche de qualité

Afin de permettre le renforcement de l'attractivité des zones d'activités, les élus du Val de Rosselle seront vigilants sur l'intégration dans leur conception des principes de qualité et d'optimisation du foncier et d'une démarche de qualité de l'accueil des entreprises.

1.5.4 - S'inscrire dans une démarche de limitation de l'impact environnemental des déplacements

L'implantation et le développement de nouvelles activités doivent être conçus dans un souci de préservation de l'environnement et notamment de l'impact des déplacements vers ces activités. Il conviendra de diversifier les modes d'accès et ne plus les limiter à la seule desserte en automobile, du moins d'inciter les entreprises à réaliser un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), promouvant par

exemple le covoiturage, ou mutualisant des équipements visant à réduire le nombre de déplacements automobile.

1.6 - Définir la gouvernance en matière de développement économique

Le Syndicat Mixte du territoire Val de Rosselle a pour vocation d'organiser l'intervention publique en matière de développement économique. Il s'agit de :

Tirer parti de l'image et du dynamisme de Sarrebruck

L'ensemble de la communication interne et externe du Val de Rosselle sera d'autant plus efficace qu'il intégrera la dimension de la métropole transfrontalière en ce qui concerne :

- les communications physiques et numériques qui seront renforcées afin de faciliter les échanges ;
- l'offre globale à présenter aux porteurs de projets d'implantation d'activités qui sera actualisée ;
- l'image, les outils et les moyens de communication et de promotion économique qui seront définis entre acteurs publics et privés.

Rééquilibrer les efforts en faveur du développement endogène

Cela passe par :

- L'aide à la création et à la reprise d'entreprises, aussi bien dans le secteur marchand que dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers le soutien à des initiatives telles que la Plateforme d'Initiatives Locales pour l'Emploi (PFIL).
- L'accompagnement individuel des entreprises :
 - . détecter et soutenir les projets de développement des entreprises ;
 - . favoriser la diversification du tissu économique à travers l'accompagnement à la gestion de projets ;
 - . soutenir des démarches innovantes dans les PME ;
 - . accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'export.
- Le soutien à des actions collectives, sur la base de « filières » et de « métiers », afin de rechercher des économies d'échelle et une plus grande efficacité (exemple : achats, ressources humaines, sous-traitance).

Optimiser les ressources en faveur du développement exogène

En évitant la redondance des actions menées par les multiples acteurs (collectivités, consulaires, corporatifs), il s'agit de :

- renforcer les capacités du marketing territorial sur le volet économique par la dynamisation des outils fondamentaux (présentations des filières, observatoire des zones d'activités, site internet et plaquette, participation des entreprises à l'élaboration des outils, argumentaire de séduction des cadres) ;
- définir un périmètre efficace de communication dans le cadre de la gouvernance économique territoriale (SCoT, département, espace transfrontalier) ;
- s'appuyer de manière plus poussée sur les structures de commercialisation existantes pour prospecter les entreprises à l'extérieur du territoire et de mobiliser les chefs d'entreprises du Val de Rosselle dans des réseaux de prescripteurs.

Les trois cibles du développement exogène du Val de Rosselle sont les suivantes :

- se positionner sur les marchés actifs : logistique à valeur ajoutée en particulier ;
- capitaliser sur le savoir-faire mécanique du territoire ;
- travailler sur les pistes de savoir-faire et d'entreprises complémentaires pour le territoire (filrière bois en poursuite de la valorisation du capital forestier ; appui des pôles de compétences et de la recherche dans les matériaux, l'hydrogène et les technologies de santé pour cristalliser un tissu d'entreprises cohérent).

Concevoir et animer la gouvernance économique du territoire

Pour une plus grande efficacité, il s'agit de concevoir l'animation et le pilotage du développement économique du Val de Rosselle, en lien fort avec ses alter ego de l'ensemble des territoires formant la métropole transfrontalière, et en mutualisant les moyens existants :

- coordonner l'action de l'ensemble des intervenants (collectivités locales et territoriales, corps consulaires, corporations) en fonction de leurs compétences et de leurs moyens ;

- renforcer les coopérations et les cohérences entre les politiques de l'emploi, de l'insertion et du développement économique ;
- assurer une bonne information des entreprises en sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants ;
- faire remonter vers les pouvoirs publics, de façon systématique et objectivée, les besoins des entreprises et des acteurs du développement économique.

2 - CONFORTER ET ORGANISER L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE VAL DE ROSSELLE EN COHERENCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION RESIDENTE

2.1 - L'insertion urbaine des grands pôles structurants du territoire

Il s'agit de conforter les pôles structurants pour en faire de véritables locomotives à l'échelle du territoire du Val du Rosselle en :

- offrant une diversité commerciale aux habitants et usagers,
- limitant l'évasion commerciale vers des pôles commerciaux extérieurs au territoire et aujourd'hui attractifs (Sarrebruck).

Le renforcement de ces pôles commerciaux structurants s'entend à la fois par le déploiement de nouvelles typologies d'enseignes encore peu implantées dans le territoire, et également par une action spécifique sur l'insertion de ces pôles structurants dans leur environnement (qualité de l'accessibilité, diversité des formes de stationnement, valorisation du bâti commercial, concentration de l'offre commerciale pour réduire l'impact environnemental). L'objectif, in-fine, est de favoriser l'émergence de continuités urbaines, de lieux de vie animés et vivants.

L'enjeu de requalification des zones commerciales actuelles est donc un enjeu important d'autant qu'elles ne répondent plus aux critères de qualité architecturale, d'économie d'espaces, d'accès par les modes actifs, et de mixité programmatique et fonctionnelle.

Par ailleurs, le SCoT se donnera comme enjeu d'intégrer dans les réflexions, les questions relatives à la requalification des friches commerciales que connaît le territoire.

2.2 - L'adéquation entre un nécessaire maillage du territoire par une offre commerciale et la pérennité économique de celle-ci

Il s'agit de pérenniser le déploiement des pôles relais. Un territoire à l'échelle du SCoT du Val de Rosselle doit pouvoir offrir un niveau de commerces et de services à ses habitants qui se situe entre un pôle structurant et une offre de proximité.

Cette offre est importante car elle a un impact local en termes d'emplois, de lien social, de déplacements et de services aux habitants.

Son maintien et sa pérennité dépendent de la bonne adéquation entre l'offre présente dans le pôle relais et la pertinence de sa zone de chalandise (être ni trop grand pour impacter inutilement le foncier mais ne pas être trop petit pour assurer une masse critique d'assortiment commercial et donc l'attractivité du pôle)

2.3 - Le service aux habitants

Il s'agit de mailler le territoire en proposant une offre commerciale à vocation de proximité et de services au plus près des lieux d'habitation.

L'offre commerciale de proximité induit une articulation entre les notions de fragilité économique et de concentration urbaine.

Le commerce de proximité reste une offre fragile : la disparition d'une activité, notamment locomotive (alimentaire bien souvent) peut impacter sur le devenir du pôle et son attractivité (départ d'un commerce, dispersion des flux, renforcement du contexte concurrentiel à proximité).

La polarisation de l'offre commerciale sur un même lieu participe à la pérennité du dispositif commercial.

3 - MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET DE PROXIMITE

Le secteur agricole demeure présent aujourd'hui sur le Val de Rosselle, tant au niveau de l'occupation des sols qu'en ce qui concerne les activités qu'il génère. L'agriculture a donc également un rôle important à jouer dans l'aménagement du territoire.

Le SCoT reconnaît les espaces agricoles comme éléments importants dans le développement du Val de Rosselle en raison de leur intérêt économique, social, environnemental et paysager.

L'objectif est de maintenir les activités agricoles dont l'avenir doit être assuré par des dispositions préservant un bon fonctionnement des exploitations agricoles. Le maintien d'une agriculture locale dynamique repose notamment sur :

- Une agriculture productive et performante économiquement.
- Une agriculture locale diversifiée et confortée (maraîchage, circuits de proximité, tourisme...).
- Une agriculture actrice de la gestion du territoire et de ses paysages.
- L'encouragement des exploitants agricoles à l'utilisation des méthodes agricoles et culturelles respectueuses de l'environnement.

3.1 - Le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine

Le maintien d'une agriculture performante, avec des tailles d'exploitation viables économiquement, constitue un enjeu économique et social.

De même que le sont la diversification des produits et des activités agricoles en faveur d'une agriculture péri-urbaine avec :

- la transformation des productions sur place ;
- l'ouverture de l'espace agricole aux visiteurs, touristes et citoyens, afin de mieux faire connaître les réalités de l'agriculture aux consommateurs finaux de ses produits ;
- des stratégies d'accueil et de vente à la ferme ;
- la mise en place de circuits courts de distribution des produits agricoles ;
- La promotion et la valorisation de la filière fruitière pour lutter contre la déprise des vergers ;
- La création et/ou la mise en valeur de ceinture ou de poches jardinées à proximité des centres urbains. Ces espaces peuvent servir de lieu d'aménité, ou de prolongement extérieur pour un segment d'habitat répondant peu aux aspirations actuelles (pas de jardins, de cours ou de balcons).

3.2 - La pérennisation des surfaces agricoles

La protection à long terme des espaces agricoles doit donner aux agriculteurs la visibilité nécessaire au développement de leur activité économique. Elle doit aussi assurer la préservation des grandes entités agricoles et paysagères et leurs fonctions majeures dans la préservation de l'eau et de la biodiversité.

Le PADD définit les objectifs pour la préservation des espaces agricoles. Il défend un mode d'urbanisation qui optimise le foncier disponible ou en mutation dans les tissus urbains existants et limite les extensions sur des terres agricoles.

Les différentes « crises » agricoles et le « desserrement urbain » marqué depuis l'après-guerre ont favorisé le mitage des terres arables et la disparition de nombreuses exploitations. Pour

se maintenir, les exploitants ont besoin de surfaces exploitables de plus en plus importantes. Le développement de l'activité agricole dépend de la capacité du territoire à assurer le maintien des terres agricoles, à pérenniser le foncier agricole le plus productif à long terme.

L'agriculture participe au développement du tourisme vert avec la création de services valorisant les activités agricoles (vente directe, circuits courts) et avec l'offre d'hébergement de type gîtes ou chambres d'hôtes.

Ces espaces doivent être suffisants en quantité pour assurer les productions et permettre l'adaptation de l'économie agricole aux exigences environnementales et à celle des consommateurs (évolution des types de culture, des techniques, pratiques et des modes de distribution). Ils doivent aussi être homogènes et fonctionnels pour faciliter le travail des exploitants et la transmission des exploitations.

Le PADD fixe comme objectif de préserver à long terme les espaces agricoles définis par :

- le rôle majeur qu'ils jouent pour l'activité agricole (qualité des sols, homogénéité du foncier, proximité des exploitations) ;
- la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité) ;
- la gestion/valorisation des paysages et la qualité du cadre de vie (espaces de loisirs).

La préservation de ces espaces passe en premier lieu par la volonté d'économiser le foncier agricole et d'en préserver les fonctionnalités, notamment en faisant le choix d'un développement urbain recentré sur les espaces existants.

3.3 - Permettre les évolutions de l'agriculture et valoriser son rôle économique

Le SCoT reconnaît la place de l'agriculture dans l'économie locale et dans la vie locale des communes. Il ne s'agit pas simplement d'éviter que le nombre d'agriculteurs diminue, mais de leur permettre de développer leur activité économique. Il s'agit également de maintenir leur capacité à offrir des produits alimentaires dans un environnement urbain proche.

Le maintien d'espaces agricoles à proximité des villes doit faciliter le développement d'une agriculture soucieuse d'apporter des produits de qualité aux consommateurs et celui d'activités nouvelles liées à la production, la transformation ou à la commercialisation des productions agricoles.

Elle doit aussi pouvoir contribuer à l'alimentation des populations urbaines de plus en plus nombreuses et opérer les adaptations nécessaires à cette fonction de proximité.